



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 36

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** 1

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 0

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-01**

#### **Approbation du Procès-verbal du 25 mai 2020**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS (de la question n°39 à la question n°73), Cyril PALIN, Annie LAURENCIN (de la question n°39 à la question n°73), Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD (de la question n°1 à la question n°38), Annie LAURENCIN à Valérie TUROT (de la question n°1 à la question n°38)

**Absent(s) non représenté(s) :** Laurence HERVÉ

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 mai 2020 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil Municipal

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 mai 2020.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Fr', with a long vertical line extending downwards from the end of the signature.

Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-02**

### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

L'article L123-6 et les articles R123-7 à R123-12 du Code de l'Action sociale et des familles prévoient que, dès son renouvellement, le Conseil municipal procède dans un délai de 2 mois à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS.

Le CCAS est un établissement public administratif dont la présence est de droit dans les communes de plus de 1 500 habitants.

Ses compétences sont de deux ordres :

- Les missions confiées par la loi : participation à l'instruction des dossiers d'aide sociale légale, réalisation d'une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population, domiciliation des personnes sans résidence stable ayant un lien avec la commune.
- Les missions confiées par la municipalité dites missions facultatives :
  - animation et développement de l'action municipale dans le champ social (personnes démunies, personnes âgées, réussite éducative)
  - organisation et gestion des interventions, prestations et services de la ville dans ce champ, notamment les aides facultatives et services que la Ville gère à travers son CCAS (résidences autonomie)

Outre le Maire de la commune, président de droit du CCAS, le conseil d'administration est composé à parité de membres élus par le Conseil municipal en son sein et de membres nommés par le Maire (personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune).

Le nombre total d'administrateurs doit être compris entre 8 et 16.

Le CCAS était jusqu'alors composé de 16 administrateurs. Il est proposé de reconduire cette composition.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Décide de fixer à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :
  - Le Maire, Président de droit du conseil d'administration du CCAS,
  - 8 membres élus au sein du Conseil municipal,
  - 8 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



Ville de Joué-lès-Tours  
Indre-et-Loire

**Conseillers municipaux :**

En exercice : 39

Présent(s) : 37

Absent(s) représenté(s) : 2

Absent(s) non représenté(s) : /

Ne prennent pas part au vote : /

Votants : 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200617-DEL20200615\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020

Affichage : 17/06/2020

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 15 juin 2020

### Délibération n°2020-06-03

### Elections des Administrateurs élus du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Les 8 membres élus au sein du conseil municipal sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Les listes présentées sont :

Liste A –

Membre: Annie LAURENCIN
Membre: Sylviane AUGIS
Membre: Dominique BOULOZ
Membre: Caroline ALLIOT
Membre: Anaïs WILLIEZ
Membre: Valérie TUROT
Membre : Marie-Thérèse LEBLEU

Liste B –

Membre: Francis BARBÉ
Membre: Francis GÉRARD
Membre: Anne JAVET

Liste C -

Membre: Laurence HERVÉ
Membre: Stéphane PLAZIAT

Nombre de votants : 39

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 39

Sièges à pourvoir : 8 membres

Quotient électoral : 4.87

	Voix obtenues	Sièges attribués au quotient	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste A	32	6	1	7
Liste B	5	1	0	1
Liste C	2	0	0	0

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

Déclare élu, avec Monsieur le Maire, président de droit, au sein du Conseil  
d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Membre:	Annie LAURENCIN
Membre:	Sylviane AUGIS
Membre:	Dominique BOULOZ
Membre:	Caroline ALLIOT
Membre:	Anaïs WILLIEZ
Membre:	Valérie TUROT
Membre:	Marie-Thérèse LEBLEU
Membre:	Francis BARBÉ

Joué-lès-Tours, le 17 juin 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-04**

#### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Modalités de vote**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il convient de procéder à une nomination ou à une présentation.

En vertu du même article, le Conseil municipal peut néanmoins décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément de mode scrutin.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,


- Décide de procéder par vote à main levée pour l'ensemble des nominations ou représentations qui vont être proposées dans les délibérations qui vont suivre.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-05**

### **Désignation de représentants de la Ville dans les Instances - Commissions municipales permanentes**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Elles peuvent être permanentes (pendant toute la durée du mandat) ou temporaires (limitées à une catégorie d'affaires et même à l'étude d'un seul dossier).

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Lors de cette première réunion les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Il convient donc de créer les commissions municipales, de fixer le nombre de conseillers y siégeant et de les désigner.

Après avoir décidé, en début de séance, de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Décide de créer les commissions suivantes :

Commission Parcours de Vie  
Commission Joué Citoyen  
Commission Joué Durable  
Commission Joué Rayonnement  
Commission Joué Vivre Ensemble  
Commission Joué en Mouvement

- D'envisager une composition de 16 membres pour chaque commission (afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle, celles-ci seront représentées par 13 membres de la majorité et 3 membres de l'opposition répartis à raison de 2 membres pour "Gauche, Écologiste et Solidaire" et 1 membre pour « Libres Citoyens »),
- Désigne les membres du Conseil municipal, élus à main levée, pour être membres des commissions municipales permanentes, ainsi qu'il suit :

### **Commission: Parcours de Vie**

1	Aude GOBLET	9	Muriel CHIL
2	Sylviane AUGIS	10	Mickaël RISCH
3	Annie LAURENCIN	11	Élodie HUAULT
4	Tifenn MOYSE	12	Valérie TUROT
5	Anaïs WILLIEZ	13	Lindsay GENTILHOMME
6	Dominique BOULOZ	14	Anne JAVET
7	Marie-Thérèse LEBLEU	15	Francis BARBÉ
8	Bénédicte SAINT-PAUL	16	Stéphane PLAZIAT

**Commission : Joué Citoyen**

1	Cyril PALIN	9	Mickaël RISCH
2	Alain MÉDINA	10	Annie LAURENCIN
3	Gilles LHERPINIÈRE	11	Guy FANDO
4	Jean-Claude DROUET	12	Lionel AUDIGER
5	Sandrine FOUQUET	13	Valérie TUROT
6	Judicaël OSMOND	14	Francis GÉRARD
7	Sylviane AUGIS	15	Marie-Pauline MALET
8	Tifenn MOYSE	16	Laurence HERVÉ

**Commission : Joué Durable**

1	Bernard SOL	9	Arnaud BERTRAND
2	Lionel AUDIGER	10	Gilles LHERPINIÈRE
3	Bénédicte SAINT-PAUL	11	Caroline ALLIOT
4	Dominique BOULOZ	12	Philippe LACARTE
5	Marie-Thérèse LEBLEU	13	Aude GOBLET
6	Michel ALLARD	14	Anne JAVET
7	Élodie HUAULT	15	Marie-Line MOROY
8	Lindsay GENTILHOMME	16	Stéphane PLAZIAT

**Commission : Joué Rayonnement**

1	Caroline CHALOPIN	9	Guy FANDO
2	Élodie HUAULT	10	Guy LIMOUZINEAU
3	Gilles LHERPINIÈRE	11	Cyril PALIN
4	Alain MÉDINA	12	Anaïs WILLIEZ
5	Sandrine FOUQUET	13	Michel CRAVENAUD
6	Aylin GULHAN	14	Marie-Pauline MALET
7	Mickaël RISCH	15	Marie-Line MOROY
8	Caroline ALLIOT	16	Stéphane PLAZIAT

**Commission : Joué Vivre Ensemble**

1	Valérie TUROT	9	Bernard SOL
2	Sandrine FOUQUET	10	Judicaël OSMOND
3	Annie LAURENCIN	11	Marie-Thérèse LEBLEU
4	Caroline ALLIOT	12	Aude GOBLET
5	Bénédicte SAINT-PAUL	13	Michel CRAVENAUD
6	Muriel CHIL	14	Francis GÉRARD
7	Jean-Claude DROUET	15	Francis BARBÉ
8	Aylin GULHAN	16	Stéphane PLAZIAT

**Commission : Joué en Mouvement**

1	Judicaël OSMOND	9	Anaïs WILLIEZ
2	Michel CRAVENAUD	10	Lionel AUDIGER
3	Muriel CHIL	11	Caroline CHALOPIN
4	Pascal CARRÉ	12	Guy FANDO
5	Alain MÉDINA	13	Arnault BERTRAND
6	Jean-Claude DROUET	14	Francis GÉRARD
7	Bernard SOL	15	Anne JAVET
8	Philippe LACARTE	16	Stéphane PLAZIAT

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.*



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-06**

### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Commission d'Appel d'Offres**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

L'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que sont constituées, au sein des collectivités territoriales, une ou plusieurs commission(s) d'appel d'offres à caractère permanent chargées de choisir le titulaire pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est supérieure aux seuils européens.

La commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du CGCT dans les communes 3 500 habitants et plus, ainsi qu'il suit :

- le Maire ou son représentant, président,
- cinq membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- cinq suppléants

L'élection se fait au sein du Conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Après avoir décidé, en début de séance, de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Les listes présentées sont :

Liste A :

Membre titulaire :	Dominique BOULOZ
Membre titulaire :	Guy FANDO
Membre titulaire :	Bernard SOL
Membre titulaire :	Cyril PALIN
Membre titulaire :	Élodie HUAULT

Membre suppléant :	Lionel AUDIGER
Membre suppléant :	Michel ALLARD
Membre suppléant :	Philippe LACARTE
Membre suppléant :	Jean-Claude DROUET
Membre suppléant :	Anaïs WILLIEZ

Liste B :

Membre titulaire :	Francis GÉRARD
--------------------	----------------

Membre suppléant :	Marie- Line MOROY
--------------------	-------------------

Nombre de votants : 39

Abstentions : 2

Nombre de suffrages exprimés : 37

Sièges à pourvoir : 5 membres

Quotient électoral : 7,4

	Voix obtenues	Sièges attribués au quotient	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste A	32	4	0	4
Liste B	5	0	1	1

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 37 voix pour  
et 2 abstentions ( Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT ),

- Déclare élus, avec Monsieur le Maire, président de droit, au sein du Conseil d'Administration de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires

Membre titulaire :	Dominique BOULOZ
Membre titulaire :	Guy FANDO
Membre titulaire :	Bernard SOL
Membre titulaire :	Cyril PALIN
Membre titulaire :	Francis GERARD

Membres suppléants

Membre:	Lionel AUDIGER
Membre:	Michel ALLARD
Membre:	Philippe LACARTE
Membre:	Jean-Claude DROUET
Membre:	Marie-Line MOROY

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-07**

### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Commission de Délégation de Service Public**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

L'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 - art 65, prévoit que la Commission de Délégation de Service Public d'une commune de 3 500 habitants et plus est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Les articles D1411-3 à D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes.

Après avoir décidé, en début de séance, de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Décide, avant de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public lors la prochaine séance, de fixer les conditions de dépôt des listes comme suit :
  - Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants),
  - Les listes pourront être déposées auprès de Monsieur le Maire avant le 20 août 2020.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-08**

#### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Collèges et Lycées**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

L'article L421-2 du Code de l'Éducation, modifié par la loi 2015-991 (art 90) prévoit que le Conseil d'administration est composé comme suit :

- pour les lycées, les collèges de plus de 600 élèves et les collèges de moins de 600 élèves avec une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) : 2 représentants de la collectivité de rattachement, 1 représentant de l'EPCI et 1 représentant de la commune siège de l'établissement.

- pour les collèges de moins de 600 élèves sans section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) : 2 représentants de la collectivité de rattachement et 1 représentant de la commune siège de l'établissement et 1 représentant de l'EPCI sans voix délibérative.

L'article R421-33 du Code de l'Education prévoit que les représentants des collectivités territoriales sont désignés par l'assemblée délibérante de la collectivité. Pour chaque représentant titulaire, 1 suppléant est désigné dans les mêmes conditions et siège au Conseil d'administration en cas d'empêchement du représentant titulaire.

Pour information, les collèges comptent moins de 600 élèves et seul le collège Rabière comprend une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Désigne les membres du Conseil municipal, élus à main levée, pour représenter la Ville au sein des collèges et lycées.

Il est proposé que la représentation de la Ville au sein des Collèges et lycées soit la suivante :

<b>Collège d'enseignement public Arche du Lude</b>	
Membre titulaire:	Aude GOBLET
Membre suppléant:	Muriel CHIL

<b>Collège d'enseignement public Beaulieu</b>	
Membre titulaire:	Caroline CHALOPIN
Membre suppléant:	Tifenn MOYSE

<b>Collège d'enseignement public Rabière</b>	
Membre titulaire:	Muriel CHIL
Membre suppléant:	Anaïs WILLIEZ

<b>Collège d'enseignement public Vallée Violette</b>	
Membre titulaire:	Sylviane AUGIS
Membre suppléant:	Michel ALLARD

<b>Lycée public d'enseignement général Jean Monnet</b>	
Membre titulaire:	Guy FANDO
Membre suppléant	Caroline CHALOPIN


<b>Lycée public Professionnel (L.P.) d'Arsonval</b>	
Membre titulaire:	Caroline CHALOPIN
Membre suppléant	Aude GOBLET

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-09**

### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Établissements scolaires publics maternelles et élémentaires**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

L'article D411-1 du Code de l'Éducation, modifié par le décret n°2019-918 (art. 8) prévoit que deux élus sont membres du conseil d'école, à savoir le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Désigne les membres du Conseil municipal, élus à main levée, pour siéger au sein des établissements scolaires publics.

Il est proposé que la représentation de la Ville au sein des établissements scolaires de la Ville soit la suivante :

École publique Alouette – maternelle et élémentaire	
Membre de droit	Le maire ou son représentant – Aude GOBLET
Membre :	Caroline ALLIOT

École publique Blotterie – maternelle et élémentaire	
Membre de droit	Le maire ou son représentant – Aude GOBLET
Membre :	Mickaël RISCH

École publique – Maisons Neuves	
Membre de droit	Le maire ou son représentant – Aude GOBLET
Membre :	Bénédicte SAINT-PAUL

École publique Marie Curie – maternelle et élémentaire	
Membre de droit	Le maire ou son représentant – Aude GOBLET
Membre :	Tifenn MOYSE

École publique Mignonne – maternelle et élémentaire	
Membre de droit	Le maire ou son représentant – Aude GOBLET
Membre :	Annie LAURENCIN

École publique Morier – maternelle et élémentaire	
Membre de droit	Le maire ou son représentant – Aude GOBLET
Membre :	Muriel CHIL

École publique Paul Langevin - maternelle	
Membre de droit	Le maire ou son représentant – Aude GOBLET
Membre :	Aylin GULHAN

École publique République/Liberté - élémentaire	
Membre de droit	Le maire ou son représentant – Aude GOBLET
Membre :	Michel CRAVENAUD

École publique Rotière - élémentaire	
Membre de droit	Le maire ou son représentant – Aude GOBLET
Membre :	Sandrine FOUQUET

École publique Vallée Violette – maternelle et élémentaire	
Membre de droit	Le maire ou son représentant – Aude GOBLET
Membre :	Sylviane AUGIS

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-10**

### **Désignations de représentants de la Ville dans les instances - Écoles privées élémentaire et maternelle Saint-Gatien**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

La loi n°85-97 du 25 janvier 1985 prévoit la participation, au conseil d'administration des écoles maternelles et élémentaires privées, d'un représentant de la commune siège de l'établissement et de chacune des communes où résident au moins 10% des élèves et qui contribue aux dépenses de fonctionnement des classes fréquentées.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Désigne un membre du Conseil municipal, élu à main levée, pour siéger au sein des écoles privées maternelle et élémentaire Saint-Gatien.

Il est proposé que la représentation de la Ville au sein des écoles privées maternelle et élémentaire Saint-Gatien soit la suivante :

Membre : Arnault BERTRAND

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-11**

### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Les statuts de l'association prévoient que le Conseil d'administration est composé de 3 membres de droit représentant la Ville, à savoir : l'adjoint au maire et 2 membres de la Commission des Affaires Culturelles de la ville.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Désigne les membres du Conseil municipal, élus à mains levées, pour représenter la Ville au sein de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC).

Il est proposé que la représentation de la Ville au sein de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) soit la suivante :


Membre de droit	Caroline CHALOPIN
Membre de droit	Michel CRAVENAUD
Membre de droit	Sandrine FOUQUET

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 2

**Votants :** 37

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-12**

### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC)**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Les statuts du Conseil d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement Communal (ex EMMA) approuvés par délibération du Conseil Municipal du 27 février 1997 précisent qu'il est composé 17 membres dont le maire, président, l'adjoint au maire délégué à la Culture, vice-président, de 3 conseillers municipaux nommés par le Conseil Municipal pour la durée du mandat.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 37 voix pour  
et 2 n'ayant pas pris part au vote ( Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT),

- Désigne les membres du Conseil municipal, élus à main levée, pour représenter la Ville au sein du Conservatoire à Rayonnement Communal.

Il est proposé que la représentation de la Ville au sein du Conservatoire à Rayonnement Communal soit la suivante :

Président de droit	Monsieur le Maire
L'Adjoint délégué	Caroline CHALOPIN
Membre	Élodie HUAULT
Membre	Mickaël RISCH
Membre	Marie-Line MOROY

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 2

**Votants :** 37

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-13**

### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Comité des Jumelages**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Les statuts de l'association prévoient que le Comité des Jumelages se compose de membres actifs, de membres bienfaiteurs et de membres de droit, ces derniers étant le Maire, l'Adjoint chargé des jumelages et 6 représentants du Conseil municipal désignés par ce dernier.

Il est géré par un Conseil d'Administration constitué de 24 membres élus par l'Assemblée Générale (composée de tous les membres de l'association).

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 37 voix pour  
et 2 n'ayant pas pris part au vote ( Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT),

- Désigne les membres du Conseil municipal, élus à mains levées, pour représenter la Ville au sein du Comité des Jumelages.

La représentation de la Ville au sein du Comité des Jumelages sera donc la suivante :

Membre de droit :	Monsieur le Maire
Membre de droit :	Sandrine FOUQUET

Membre :	Aylin GULHAN
Membre :	Bernard SOL
Membre :	Guy FANDO
Membre :	Caroline CHALOPIN
Membre :	Élodie HUAULT
Membre :	Marie-Line MOROY

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-14**

#### **Désignation de représentants dans les instances - Maison de Retraite Debrou**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Les articles L315-10 et R315-6 du Code de l'action sociale et des familles prévoient que le Conseil d'administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux locaux comprend 3 représentants de la collectivité territoriale de rattachement, dont le maire, président, ou, sur proposition du maire, son représentant élu par le Conseil municipal.

D'autre part, l'article D311-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit également qu'un représentant élu de la commune d'implantation de l'activité peut être invité par le Conseil de la Vie Sociale à assister aux débats.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour  
et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

Désigne, les membres du Conseil municipal, élus à main levée, pour représenter la Ville au sein de la Maison de retraite Debrou.

Il est proposé que la représentation de la Ville au sein de la Maison de retraite Debrou soit la suivante :

Conseil d'Administration

Représentant du M. Sylviane AUGIS
Membre : Michel CRAVENAUD
Membre : Caroline ALLIOT

Conseil de la Vie Sociale

Membre :           Guy FANDO
------------------------------

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-15**

### **Désignation d'un représentant de la Ville dans les instances - Adhésion à l'association "Réseau Victor"**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Le conseil municipal ayant décidé d'adhérer à l'association « Réseau Victor » pour l'année 2020, il convient de désigner un membre du Conseil municipal en tant que représentant de la Ville.

Après avoir décidé, de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour  
et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-  
Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Décide qu'un membre du Conseil municipal, sera élu à main levée, pour représenter la Ville au sein de l'association « Réseau Victor ».

Il est proposé que la représentation de la Ville au sein de l'association « Réseau Victor » soit la suivante :

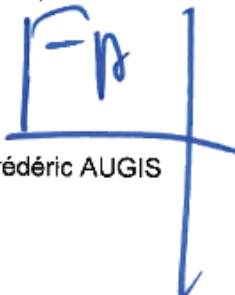
Représentant de la Ville : Caroline CHALOPIN

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-16**

### **Désignation de représentants dans les instances - Maison d'Accueil Spécialisée "Les Haies Vives"**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

La Maison d'Accueil Spécialisée "les Haies Vives" est un établissement médico-social.

Un Conseil de Vie Sociale est mis en place lorsque l'établissement assure un hébergement ou accueil de jour, conformément aux articles D311-3 et 5 du Code de l'Action Sociale.

La Ville y est représentée par un membre désigné par le Conseil municipal.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,

par 32 voix pour

et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Désigne le membre du Conseil municipal, élu à main levée, pour représenter la Ville au sein de la Maison d'Accueil Spécialisée « Les Haies Vives ».

Il est proposé que la représentation de la Ville au sein de la Maison d'Accueil Spécialisée des « Haies Vives » soit la suivante :

Représentant : Bernard SOL
----------------------------

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.*



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-17**

### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Association Ciné Off**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

La Ville de Joué-lès-Tours, par délibération du 11 décembre 2017 a renouvelé son partenariat avec l'Association Ciné Off pour le cinéma des Aînés.

Pour une meilleure représentation des collectivités au sein de cette instance, il convient de désigner deux représentants au sein de l'association afin d'y formaliser sa représentativité.

Il est donc proposé de désigner un membre du Conseil municipal et un membre du Conseil des Aînés.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Désigne le membre du Conseil municipal élu à main levée, pour représenter la Ville au sein de l'association Ciné Off.

Il est proposé que la représentation du Conseil municipal au sein de l'association Ciné Off soit la suivante :

Représentant de la collectivité :	Sandrine FOUQUET
-----------------------------------	------------------

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-18**

### **Désignation de représentants dans les instances - Comité d'Animation de la ZAC de la Vallée Violette**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Les statuts de l'association prévoient que le Comité est géré par un Conseil d'administration d'au moins 15 membres élus par l'Assemblée Générale et composé de représentants des usagers, de représentants des associations de quartier, d'un représentant des animateurs salariés et d'un membre de droit de la municipalité.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Désigne un membre du Conseil municipal, élu à main levée, pour siéger au sein du Comité d'animation de la ZAC de la Vallée Violette.

Il est proposé que la représentation de la Ville au sein du Comité d'Animation de la ZAC de la Vallée Violette soit la suivante :

Membre de droit :	Michel ALLARD
-------------------	---------------

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-19**

### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Association Tourangelle des Centres Sociaux (ATCS)**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Les statuts de l'association prévoient que le Conseil d'administration se compose de 6 membres actifs et 6 membres de droit dont 3 représentants de la Ville et 3 représentants de la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire (CAF Touraine).

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Désigne 3 membres du Conseil municipal, élus à mains levée, pour siéger au sein de l'Association Tourangelle des Centres Sociaux (ATCS).

Il est proposé que la représentation de la Ville au sein de l'Association Tourangelle des Centres Sociaux (ATCS) soit la suivante :

Membre :	Tifenn MOYSE
Membre :	Valérie TUROT
Membre :	Annie LAURENCIN

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-20**

### **Désignation des représentants de la Ville dans les instances - Association Jocondienne du Centre Social de la Vallée Violette**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Les statuts de l'association prévoient que le Conseil d'administration comprend 3 membres minimum et 16 membres maximum dont 2 représentants pour la ville de Joué-lès-Tours.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Désigne 2 membres du Conseil municipal, élus à main levée, pour siéger au sein de l'Association Jocondienne du Centre Social de la Vallée Violette.

Il est proposé que la représentation de la Ville au sein de l'Association Jocondienne du Centre Social de la Vallée Violette soit la suivante :

Membre :	Annie LAURENCIN
Membre :	Sylviane AUGIS

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-21**

### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Conseil d'Administration de l'Association Socio-éducative de la Rabière (APSER)**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Les statuts de l'association prévoient que le Conseil d'administration est composé de 6 à 15 membres dont un membre de droit représentant la municipalité.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-  
Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Désigne un membre du Conseil municipal, élu à main levée, pour représenter la Ville au sein de l'Association de Prévention Socio-éducative de la Rabière (APSER).

Il est proposé que la représentation de la Ville au sein de l'association Prévention Socio-éducative de la Rabière (APSER) soit la suivante :

Membre :	Annie LAURENCIN
----------	-----------------

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 2

**Votants :** 37

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-22**

### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Mission Locale de Touraine**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Les statuts de l'association prévoient que chaque commune adhérente désigne à l'Assemblée Générale un représentant ayant voix délibérative par tranche commencée de 10 000 habitants, avec un maximum de 4 représentants (soit 4 représentants pour la Ville).

L'association est administrée par un Conseil d'administration élu par l'Assemblée Générale, dans lequel siège, en tant que membre de droit, un représentant de la Ville.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 37 voix pour  
et 2 n'ayant pas pris part au vote ( Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT),

- Désigne les membres du Conseil municipal, élus à main levée, pour représenter la Ville au sein de la Mission Locale de Touraine.

Il est proposé que la représentation de la Ville au sein de la Mission Locale de Touraine soit la suivante :

Membre :	Valérie TUROT
Membre :	Aylin GULHAN
Membre :	Muriel CHIL
Membre :	Francis BARBÉ

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-23**

### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Association "Résoudre"**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

L'association Résoudre, ayant pour vocation d'aider les personnes en difficulté, notamment sur le quartier de la Rabière, bénéficie d'une aide de la Ville afin de mener à bien ses actions. Par ailleurs, l'association a été labellisée en tant qu'Espace Public Numérique pour la Ville.

A ce double titre, elle propose que la collectivité soit représentée au sein de son conseil d'administration.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à bulletin scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Désigne un membre du Conseil municipal, élu à main levée, pour représenter la Ville au sein l'Association « Résoudre ».

Il est proposé que la représentation de la Ville au sein de l'association « Résoudre » soit la suivante :

Représentant de la Ville	Aylin GULHAN
--------------------------	--------------

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-24**

#### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Régie de Quartiers**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Les statuts de l'association prévoient que le Conseil d'administration est composé de 3 collègues dont le collège des élus, membres de droit, désignés par le conseil municipal. A la suite d'une modification des statuts de l'association, le nombre de ces derniers est de 3 au lieu de 4 auparavant.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Désigne les trois membres du Conseil municipal, élus à main levée, pour siéger au sein de la Régie de quartiers.

La représentation de la Ville au sein de la Régie de Quartiers sera donc la suivante :

Membre :	Valérie TUROT
Membre :	Annie LAURENCIN
Membre :	Aylin GULHAN

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-25**

### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Correspondant Défense**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

L'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 précise que la fonction de correspondant Défense, créée par la circulaire du 26 octobre 2001, répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Le correspondant Défense relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du Conseil municipal et des habitants en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

Le réseau de correspondants Défense du département est animé au niveau local par le délégué militaire départemental qui renseigne et épaula les correspondants dans leurs démarches et qui organise des réunions d'information et assiste la Préfecture dans toutes les actions développées à l'intention des correspondants Défense.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil municipal.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour  
et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Désigne un membre du Conseil municipal, élu à main levée, en qualité de correspondant défense.

Il est proposé que le correspondant Défense soit le suivant :

Correspondant Défense : Alain MÉDINA

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-26**

### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Copropriété de la Résidence du 10 avenue Victor Hugo**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Le Conseil municipal doit désigner un représentant au sein de l'Assemblée générale de la copropriété Ville de Joué-lès-Tours/Val Touraine Habitat, avenue Victor Hugo.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Désigne un représentant du Conseil municipal, élu à main levée pour représenter la Ville au sein de la Copropriété de la Résidence du 10 avenue Victor Hugo.

Il est proposé que la représentation de la Ville au sein de la Copropriété de la Résidence du 10 avenue Victor Hugo soit la suivante :

Membre : Gilles LHERPINIÈRE

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.*



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-27**

### **Désignation de représentants dans les instances - Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (CDG 37)**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

En application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (CDG 37) a mis en œuvre les moyens nécessaires à la concrétisation de certaines missions relevant du Socle Commun de compétences auquel la Ville a adhéré par convention.

Cette adhésion a vocation à être pérennisée dans le cadre du Socle Commun insécable. Dès lors, la Ville doit intégrer le Conseil d'Administration dès son installation.

Conformément aux articles 20-1 et 20-2 du décret n° 2014-370 du 25 mars 2014, modifiant le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, et compte tenu du fait que le nombre total des agents titulaires du collège des communes non affiliées (Tours et Joué-lès-Tours) est inférieur au seuil de 4 000 agents, la collectivité bénéficie d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant au sein de l'établissement public administratif local, au même titre que la Ville de Tours.

Les représentants sont désignés par l'organe délibérant.

Les membres désignés ne devront en aucun cas figurer par ailleurs sur la liste des candidats du collège du Conseil Général d'Indre-et-Loire.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Désigne les membres du Conseil municipal, élus à main levée, pour représenter la Ville au sein du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (CDG 37).

Il est proposé que la représentation de la Ville au sein du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (CDG 37) soit la suivante :

Membre titulaire :	Alain MÉDINA
Membre suppléant :	Jean-Claude DROUET

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-28**

### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Centre National d'Action Sociales (CNAS)**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Association loi de 1901, le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est un organisme paritaire et pluraliste qui a pour but d'apporter une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales des personnels des collectivités.

La collectivité est adhérente depuis de nombreuses années. A ce titre, ont été désignés en tant que représentants institutionnels de la Ville au sein du CNAS, un délégué des élus et un délégué des agents ainsi qu'un correspondant chargé d'assurer le relais entre les bénéficiaires de prestations et le CNAS.

Il convient aujourd'hui de renouveler ces désignations, la durée de leur mandat étant calquée sur celle du mandat municipal.

Le délégué des élus est désigné par le Conseil Municipal.

Le délégué des agents est désigné parmi la liste des bénéficiaires et peut également être désigné correspondant du CNAS, par arrêté du Maire.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Désigne le membre du Conseil municipal, élu à main levée, pour représenter la Ville au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Il est proposé que la représentation de la Ville au sein du CNAS soit la suivante :

Délégué des élus :	Alain MÉDINA
Délégué des agents :	(par arrêté du maire)
Correspondant :	(par arrêté du maire)

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-29**

### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Conseil de discipline et de recours de la Région des agents fonctionnaires et contractuels**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Le décret n°89-677 du 18 septembre 1989 (art. 18), modifié par les décrets n° 2004-1226 (art.10) et 2017-1777 (art 7), prévoit qu'il est créé dans chaque région un Conseil de discipline de recours des agents fonctionnaires et contractuels qui a son siège au centre de gestion compétent pour le département chef-lieu de la Région.

Il comprend en nombre égal des représentants du personnel et des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Chaque représentant a un suppléant.

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sont désignés, par tirage au sort, par le président du conseil de discipline de recours.

Sont ainsi désignés des membres des conseils municipaux des communes situées dans le ressort du conseil de discipline de recours choisis en nombre égal parmi les membres des conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants et parmi les maires des communes de moins de 20 000 habitants, le membre supplémentaire étant choisi parmi ces derniers lorsque le nombre de membres est impair.

Ces membres sont choisis sur une liste comportant, pour chaque commune, le nom d'un membre du Conseil municipal désigné par l'assemblée dont il fait partie.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Désigne un membre du Conseil municipal, élu à main levée, pour représenter la Ville au sein du Conseil de discipline de recours de la Région des agents fonctionnaires et contractuels.

Il est proposé que représentation de la Ville au sein du Conseil de discipline de recours de la Région des agents fonctionnaires et contractuels soit la suivante :

Membre : Alain MÉDINA

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-30**

### **Désignation de représentant de la Ville dans les instances - SEM Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Tourangelle (PFI)**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

L'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par ordonnance n°2009-1530 du 10 décembre 2009 - art 2, prévoit que toute collectivité territoriale actionnaire a droit au moins à un représentant au Conseil d'administration ou au conseil de surveillance, désigné en son sein par l'assemblée délibérante.

Selon les statuts, le Conseil d'administration est composé de 18 membres dont 14 pour les collectivités locales et 4 pour les autres actionnaires. Les différentes collectivités actionnaires sont réparties en proportion du capital qu'elles détiennent. Ainsi la Ville est représentée par un délégué titulaire et un suppléant désignés par l'assemblée délibérante.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Désigne les membres du Conseil municipal, élus à main levée, pour représenter la Ville au sein de la SEM Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Tourangelle (PFI).

La représentation de la Ville au sein de la SEM Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Tourangelle (PFI) sera donc la suivante :

Délégué titulaire :	Sylviane AUGIS
Délégué suppléant :	Michel ALLARD

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-31**

### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - SEM la Tourangelle Immobilier (ex SEM Maryse Bastié)**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

L'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par ordonnance n°2009-1530 du 10 décembre 2009 - art 2, prévoit que toute collectivité territoriale actionnaire a droit au moins à un représentant au Conseil d'administration ou au conseil de surveillance, désigné en son sein par l'assemblée délibérante.

Dans une proportion au plus égale à celle du capital détenu par l'ensemble des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires par rapport au capital de la société, les statuts fixent le nombre de sièges dont ils disposent au conseil d'administration ou de surveillance.

Selon les statuts, le Conseil d'administration de la SEM La Tourangelle Immobilier (ex SEM Maryse Bastié) comprend 3 à 12 membres. Avec une proportion de 8,87%, la ville de Joué-lès-Tours bénéficie d'un siège.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour  
et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Désigne un membre du Conseil municipal, élu à main levée, pour représenter la Ville au sein de la SEM La Tourangelle Immobilier (ex SEM Maryse Bastié).

Il est proposé que la représentation de la Ville au sein de la SEM La Tourangelle Immobilier (ex Maryse Bastié) soit la suivante :

Membre :	Bernard SOL
----------	-------------

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-32**

### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Société d'Équipement de la Touraine (SET)**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Le Conseil d'administration de la Société d'Équipement de la Touraine (SET) dans sa séance du 14 mai 2012 a modifié les statuts notamment concernant la composition du Conseil d'Administration. En effet, les collectivités territoriales ayant une participation au capital trop réduite ne leur permettant pas de bénéficier d'une représentation directe, même dans le cadre d'un conseil d'administration comprenant 18 membres, doivent alors se regrouper en assemblée spéciale pour désigner un mandataire commun.

La Ville détenant 3,87% du capital, le Conseil municipal, par délibération du 4 juillet 2012, a approuvé le projet de modification des statuts de la SET et désigné son représentant au sein de l'assemblée spéciale ainsi créée.

Les statuts précisent que l'assemblée spéciale comprend 1 délégué de chaque collectivité actionnaire y participant, désigné en son sein par l'organe délibérant.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour  
et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Désigne un membre du Conseil municipal, élu à main levée, pour représenter la Ville au sein de la Société d'Equipement de la Touraine (SET).

Il est proposé que la représentation de la Ville au sein de la Société d'Equipement de la Touraine soit la suivante :

Membre :	Élodie HUAULT
----------	---------------

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-33**

### **Désignation des représentants de la Ville dans les instances - Association des Communes en zone argileuse d'Indre-et-Loire**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Le Conseil municipal a autorisé l'adhésion de la Ville, par délibération du Conseil municipal du 5 juillet 2019, à l'association des communes en zone argileuse d'Indre-et-Loire.

Le but de l'association est de défendre les communes et leurs habitants, des conséquences des phénomènes de retrait-gonflement d'argiles après 2003 et 2005 ainsi que la mise en place d'une réflexion sur les conditions techniques de constructibilité sur les zones argileuses.

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-  
Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

Désigne les membres du Conseil municipal, élus à main levée, pour représenter la Ville  
au sein de l'Association des Communes en zone argileuse d'Indre-et-Loire.

Il est proposé que la représentation de la Ville au sein de l'Association des Communes en  
zone argileuse d'Indre-et-Loire soit la suivante :

Délégué titulaire :	Bernard SOL
Délégué suppléant :	Gilles LHERPINIÈRE

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Fr', with a long vertical line extending downwards from the end of the signature.

Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 7

**Votants :** 32

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-34**

### **Désignation de représentants de la Ville dans les instances - Comités locaux d'animation des lignes T.E.R de la Région Centre Val de Loire.**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

La loi 82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée par loi 2005-102 du 11 février 2005 - art 22 prévoit qu'il peut être créé des comités de ligne, composés de représentants d'associations de personnes handicapées, de salariés de la SNCF et d'élus de collectivités territoriales pour examiner la définition des services ainsi que tout sujet concourant à leur qualité.

Les comités locaux d'Animation et de Développement sont organisés régulièrement par la Région sur chacune des lignes T.E.R. de la Région Centre Val de Loire.

La charte, précisant les modalités de fonctionnement de ces comités, prévoit que la ville de Joué-lès-Tours désigne un représentant et un suppléant.

Après avoir décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 n'ayant pas pris part au vote ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY),

- Désigne les membres du Conseil municipal, élus à main levée, pour représenter la Ville au sein des Comités locaux d'animation des lignes T.E.R pour chacune des lignes de la Région Centre Val de Loire.
- Il est proposé que la représentation de la Ville au sein des Comités locaux d'animation des lignes T.E.R pour chacune des lignes de la Région Centre Val de Loire soit la suivante :

Membre titulaire :	Lionel AUDIGER
Membre suppléant :	Guy LIMOUZINEAU

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-35**

### **Création de Conseils de Quartiers et approbation du Règlement intérieur**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Conformément à l'article L2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 - art 7 (V), dans les communes de 80 000 habitants et plus, le Conseil Municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune.

Chacun d'eux est doté d'un Conseil de quartier dont le Conseil Municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement. Ces dispositions peuvent s'appliquer aux communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants.

L'article L2143-2, modifié par la loi n°2002-276 du 27 février 2002 prévoit par ailleurs que chaque comité est présidé par un membre du Conseil municipal, désigné par le Maire.

Des personnes n'appartenant pas au Conseil Municipal, notamment des représentants des associations locales, peuvent faire partie de ces comités.

Afin de développer la démocratie participative sur la ville de Joué-lès-Tours, il est proposé de créer sept périmètres de quartier différents, chacun d'eux étant doté d'un Conseil de Quartier, comme suit :

- Alouette Nord / Grande Bruère
- Rabière
- Joué Sud
- Alouette Sud/Vallée Violette
- Le Lac/ L'Épan,/La Bareusie/Beaulieu/ Sainterie,Crouzillère/ L'Épend
- Joué-Centre/ La Grange/Marbellière /Clos St Victor /Clos Neuf
- Morier/Rigny/Pont Cher

Ces conseils de quartiers ont pour objet de faciliter la participation des citoyens à la gestion de leur quartier afin de développer leur implication dans l'amélioration du cadre de vie, de renforcer le dialogue entre les habitants et les élus, et de créer du lien social sur les quartiers.

Un règlement intérieur, fixe les règles de fonctionnement de ces Conseils de quartiers, chacun étant présidé par un Conseiller municipal désigné par arrêté du Maire.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Autorise la création des 7 Conseils de quartiers correspondant aux 7 périmètres existants,
- Adopte le règlement intérieur,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ce document et tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200622-DEL20200615\_36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-36**

#### **Acquisition d'un ensemble immobilier bâti : 25 rue Aristide Briand**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Le 28 février 2017, la Ville de Joué-lès-Tours s'est portée acquéreur de lots de copropriétés 6, 7, 8, 9, 10 et 13 d'un bâtiment situé 25 rue Aristide Briand, cadastré BL 98.

Cette acquisition entraine dans le cadre du réaménagement de l'îlot Chantepie sur lequel, la Ville a déjà acquis plusieurs propriétés.

Aujourd'hui Monsieur Xavier CLAVIER, propriétaire des lots 3, 4, 5 et 12 de la copropriété les met en vente et les propose à la Ville.

La Ville de Joué-lès-Tours voit donc l'opportunité de compléter sa propriété sur cette parcelle.

Aussi, la Ville a fait une offre d'acquisition à Monsieur Xavier CLAVIER s'élevant à 90 000 € qui l'a acceptée.

Il s'agit d'un local professionnel constitué d'un magasin et un couloir en rez-de-chaussée (lot 3), de 2 pièces au 1<sup>er</sup> étage (lot 4), d'un cellier (lot 5) et d'un jardin privatif (lot 12). L'ensemble fait environ 200 m<sup>2</sup>.

Considérant l'avis des Domaines du 29 mars 2019,

Considérant l'accord de Monsieur Xavier CLAVIER du 28 octobre 2019,

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 34 voix pour  
et 5 abstentions ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Marie-Line MOROY ),

- Autorise l'acquisition de la parcelle BL 98 (lots de copropriété 3, 4, 5 et 12) située 25 rue Aristide Briand au prix de 90 000 €,
- Prenne à sa charge les frais d'acte nécessaires à cette acquisition,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** 2

**Ne prennent pas part au vote :** 0

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-37**

#### **Acquisition d'un ensemble immobilier bâti : 173 boulevard Jean Jaurès**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Monsieur et Madame POUZET sont propriétaires d'un ensemble immobilier situé 173 boulevard Jean-Jaurès à Joué-lès-Tours. Ils souhaitent aujourd'hui le mettre en vente et dans ce but, le proposent à la Ville.

Cet ensemble est situé sur la parcelle BI 318 pour 1105 m<sup>2</sup>. Il comprend un parking et un bâtiment à usage d'activité. Il est situé dans le périmètre de la future OAP d'entrée de ville Jean-Jaurès. A cet endroit, plusieurs acquisitions ont déjà été réalisées. La Ville voit donc l'opportunité, de poursuivre le renouvellement urbain de ce quartier.

Une proposition d'achat a été faite à Monsieur et Madame POUZET pour 412 000 €, laquelle a été acceptée le 24 janvier 2020.

Considérant l'avis des Domaines du 23 octobre 2019,

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 34 voix pour

et 5 abstentions ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Marie-Line MOROY ),

- Autorise l'acquisition de la parcelle BI 318 au prix de 412 000 euros,
- Prenne à sa charge les frais de notaire,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 37

**Absent(s) représenté(s) :** 2

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-38**

#### **Acquisition de terrains bâtis et non bâtis : 27 rue Jules Ferry**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Cyril PALIN, LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Sylviane AUGIS à Michel ALLARD, Annie LAURENCIN à Valérie TUROT

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Madame Annick BLONDEAU et son fils Monsieur Carl BLONDEAU sont propriétaires du 27 rue Jules Ferry à Joué-lès-Tours. Ils proposent à la Ville, l'acquisition de cette maison. Il s'agit des parcelles cadastrées BK 326 et 327 pour environ 883 m<sup>2</sup>.

Ce terrain est situé dans le périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation dite « OAP Jules Ferry » qui concerne également les terrains de sport limitrophes. La Ville voit donc l'opportunité, par cette acquisition, de poursuivre le renouvellement urbain de ce quartier.

Dans ce même but, la Ville a acquis également le terrain limitrophe situé au 27 bis (cadastré BK 827) le 23 août 2019. Cette nouvelle acquisition complète et maîtrise donc la totalité de l'emprise foncière de l'OAP.

Considérant l'avis des Domaines du 09 janvier 2020,

Une proposition d'achat a été faite aux consorts BLONDEAU pour 230 000 €, laquelle a été acceptée le 29 janvier 2020.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Autorise l'acquisition des parcelles BK 326 et 327 au prix de 230 000,00 €
- Prenne à sa charge les frais de notaire
- Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-39**

### **Centre Aquatique Bulle d'O - Proposition de tarifs pour réouverture**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Dans la perspective d'une réouverture restreinte du Centre Aquatique Bulle d'O, en raison des conditions sanitaires liées à la pandémie du covid-19 (Fréquentation Maximale Instantanée réduite, possibilité de nager uniquement sur certains créneaux...), Il est proposé de mettre en application une remise commerciale de 30 % sur certains tarifs.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Approuve la mise en application d'une remise de 30% sur certains tarifs du Centre Aquatique Bulle d'O, en raison des conditions sanitaires liées à la pandémie du covid-19
- Décide d'approuver les nouveaux tarifs pour réouverture restreinte, en raison des conditions sanitaires dues à la pandémie du covid-19, du Centre Aquatique Bulle d'O définis ci-dessous.

<b>TARIF BULLE D'O pour réouverture restreinte en raison des conditions sanitaires dues à la pandémie de COVID 19 -</b>	<b>TARIFS 2020</b>	<b>PROPOSITION TARIFS 2020 pour réouverture</b>
<b>Entrées</b>		
Entrée enfant (de 3 à 16 ans)	4,00 €	2,80 €
Entrée enfant handicapé (accompagnateur gratuit)	4,00 €	2,80 €
Carnet de 10 entrées enfant	34,00 €	23,80 €
Entrée adulte	4,90 €	3,50 €
Entrée adulte handicapé (accompagnateur gratuit)	4,90 €	3,50 €
Entrée séniors + 70 ans (carte d'identité obligatoire)	4,00 €	2,80 €
Carte de 10 entrées adulte	42,00 €	29,40 €
Carte de 10 entrées séniors (carte d'identité obligatoire)	36,00 €	25,20 €
Entrée étudiant et associations aquatiques de Joué-lès-Tours	4,00 €	2,80 €
Carte de 10 entrées étudiant et associations aquatiques de Joué-lès-Tours	34,00 €	23,80 €
Entrée groupe / centres de loisirs et sportifs (avec accompagnateur gratuit)	3,80 €	2,70 €
<b>Entrées famille</b>		
Entrée 1 adulte + 2 enfants	10,00 €	7,00 €
Entrée 2 adultes + 2 enfants	13,00 €	9,10 €
Entrée 2 adultes + 1 enfant	12,00 €	8,40 €
Enfant supplémentaire	3,50 €	2,50 €

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



*Fr*  
Frédéric AUGIS

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.*



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-40**

#### **Location de salles municipales - Modification de tarifs 2020**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Lors de la séance du 27 janvier 2020, le Conseil municipal a voté les tarifs des services municipaux applicables pour l'année 2020.

Une erreur matérielle, sous la forme d'un décalage de ligne, s'est produite dans le tableau au niveau des tarifs votés pour la location du château des Bretonnières.

Après avis de Monsieur le Comptable public, il convient de rectifier la grille tarifaire correspondante à la location de cet équipement.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Approuve la nouvelle grille des tarifs rectifiés pour la location du château des Bretonnières définie ci-dessous :

VIE ASSOCIATIVE - LOCATION DE SALLES	tarifs votés le 27/01/2020	tarifs rectifiés
<b>CHÂTEAU DES BRETONNIERES</b>		
<b>Château haute saison (mai à septembre) avec barnum 120 personnes maxi</b>		
du lundi au vendredi		400
samedi ou dimanche ou jour férié	400	500
week-end samedi et dimanche	500	750
<b>château basse saison (janvier à avril et octobre à décembre) sans barnum 60 personnes maxi</b>	750	
du lundi au vendredi		250
samedi ou dimanche ou jour férié ou réveillon un jour	250	300
week-end samedi et dimanche deux jours	450	450

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.*



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-41**

### **Subventions aux associations pour manifestations spécifiques et aides à projets - Période de janvier à juin 2020**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

La Ville de Joué-lès-Tours soutient les associations Jocondiennes par la mise à disposition des installations (à titre gracieux) et par l'attribution de subventions de fonctionnement.

Elle apporte également une aide financière dans l'organisation des manifestations et des projets spécifiques.

Il est présenté, en annexe, le tableau des manifestations spécifiques et aides à projets pour le premier semestre de l'exercice 2020.

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
 par 37 voix pour  
 et 2 abstentions ( Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT ),

- Attribue les subventions pour manifestations et aides à projets aux associations Jocondiennes pour le période de janvier à juin 2020 comme suit :

<b>Associations</b>	<b>Projets</b>	<b>Propositions</b>
Amicale des Réunionnais	Années Joué / Impact Covid 19	5 200,00 €
Twirling Joué-lès-Tours	Années Joué / Impact Covid 19	600,00 €
Cap Harrissa (Junior association)	Années Joué / Impact Covid 19	3 000,00 €
Baobab	Années Joué / Impact Covid 19	290,00 €
UFTT (Union des Femmes Turques de Touraine)	Années Joué / Impact Covid 19	5 000,00 €
Association Culturelle Bosniaque	Années Joué / Impact Covid 19	2 000,00 €
ADAPEI d'Indre et Loire	Marche Solidaire au Lac des Bretonnières pour et avec des personnes en situation de handicap, en partenariat avec des associations jocondiennes	200,00 €
BAB EL RAID	Participation au Rallye Bab El Raid	650,00 €
COLLECTIF RÂ THEÂTRE EN CHEMIN	Création théâtrale	2 500,00 €
COMITE D'ANIMATION DE LA VALLEE VIOLETTE	Concert des 3 chorales à la Vallée Violette	1 200,00 €
COMITE D'ANIMATION JOUE CENTRE	Aide pour la participation du CAJC aux fêtes de l'eau 2019 (promenade gratuites sur le Cher)	300,00 €
COMPAGNIE XPRESS	Rencontres des danses urbaines 2020	5 700,00 €
JOCONDI JOCONDA	Animations autour de l'éveil musical pour les enfants (Ludobus) en partenariat avec la Pep 37	875,00 €
JOUE LES ORGUES	financement de la communication de l'association en vue d'une collecte de dons	2 000,00 €
LE CLOS DES VIGNES	Projet d'entretien extérieur à la copropriété « Le Clos des Vignes"	1 000,00 €
PARRAINAGES DE JEUNES EN JOUE	Sorties trimestrielles / Formations des parrains	300,00 €
SPONDYL'ASSO	Ecoute et aide morale aux personnes atteintes de spondylarthrite ankylosante	300,00 €
TENNIS DE TABLE JOUE LES TOURS	Aide exceptionnelle/ Impact Covid 19	6 000,00 €
TENNIS DE TABLE JOUE LES TOURS	Déplacement au Critérium fédéral et aux championnats de France sur la saison 2019/2020	1 000,00 €
TENNIS DE TABLE JOUE LES TOURS	Interclubs départementaux	500,00 €
TENNIS DE TABLE JOUE LES TOURS	Pro Dames saison 2019/2020	4 500,00 €

USJ ESCRIME	8 et 9 février 2020 : organisation à Joué-lès-Tours de 3 compétitions nationales sabre	1 500,00 €
USJ ESCRIME	Demande de participation aux déplacements pour la coupe du Monde Sabre senior 2019/2020	1 000,00 €
USJ ESCRIME	7 et 8 mars 2020 : organisation des championnats régionaux Sabre M17 et Sabre senior individuel et équipe	500,00 €
SECOURS POPULAIRE	Achat de denrées qui seront nécessaires aux très nombreux bénéficiaires touchés par la pandémie	1 600,00 €
AU-DELA DES FRONTIERES	Projets d'actions spécifiques en direction des jeunes publics et particulièrement des adolescents de la Rabière pour la période juillet-août 2020	2 500,00 €
<b>Total</b>		<b>50 215,00 €</b>

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.*



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-42**

### **Subvention d'investissement pour le gymnastique Club Jocondien**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Le Gymnastique Club Jocondien souhaite faire l'acquisition de praticables pour les disciplines de Gymnastique Artistique Féminine et de Gymnastique Rythmique et de différents matériels pédagogiques.

Reconnu comme club formateur au niveau national par la Fédération Française de Gymnastique, et fort de ses 340 licenciés (dont 280 ont moins de 18 ans), le club a sollicité une participation financière de la Ville pour que celle-ci puisse l'accompagner.

Une aide financière complémentaire sera recherchée par le club auprès du Conseil Régional. Le financement public ne pourra pas excéder le montant des achats réalisés.

Ce nouveau matériel, répondant aux normes fédérales, permettra aux gymnastes d'évoluer dans des conditions de sécurité optimales. Il pourra être utilisé par d'autres associations et par les établissements scolaires selon des modalités définies dans la présente convention.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Attribue une subvention d'investissement de 50 000 € (Cinquante mille euros) au Gymnastique Club Jocondien.
- Approuve la convention d'attribution d'une subvention d'investissement avec le Gymnastique Club Jocondien,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-43**

### **Convention de mise à disposition, à titre gratuit, des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) auprès de l'Education Nationale**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

La Ville de Joué-lès-Tours contribue au développement de l'Education Physique et Sportive dans les écoles élémentaires par la mise à disposition, à titre gratuit, d'équipements, de moyens de transports et d'Éducateurs Territoriaux.

La collaboration des Éducateurs Territoriaux et des professeurs des écoles, notamment en termes de qualification, de projet pédagogique et de responsabilité, s'inscrit dans le cadre réglementaire défini par les textes officiels de l'Education Nationale.

Afin de permettre cette intervention, une convention avec l'Education Nationale est formalisée avec les conditions et modalités de la mise à disposition, en conformité avec les programmes et les textes fixant leur rôle pour la période des années scolaires de 2020 à 2023.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Approuve la convention de mise à disposition des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives, auprès de l'Education Nationale pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-44**

### **Conventions de mises à disposition à titre onéreux d'Educateurs associatifs auprès de l'Education Nationale**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

La Ville de Joué-lès-Tours favorise le sport en milieu scolaire. Pour cela, elle met à disposition de l'Education Nationale des éducateurs sportifs émanant d'associations jocondiennes.

Trois associations sportives (le Tennis de Table de Joué-lès-Tours, le Joué-lès-Tours Sports de Glace et l'Union Sportive de Joué-lès-Tours Escrime) mettront à disposition leurs éducateurs sportifs titulaires d'un diplôme professionnel relevant du sport et de l'animation, pour l'année scolaire 2020-2021, à compter du lundi 14 septembre 2020 jusqu'au mardi 6 juillet 2021.

Ils seront placés sous la responsabilité pédagogique des enseignants et sous le contrôle de la Ville.

À cet effet, il est proposé une convention prévoyant :

- Les conditions d'emploi avec horaires,
- Les modalités de contrôle et d'évaluation,
- Les conditions financières (la Ville rémunérant cette prestation auprès des associations).

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Approuve les conventions de mise à disposition d'éducateurs associatifs avec les associations sportives, Tennis de Table de Joué-lès-Tours, Joué-lès-Tours Sports de Glace et Union Sportive de Joué-lès-Tours Escrime, auprès de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2020-2021,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer les conventions ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-45**

### **Contrat Régional de Théâtre de Ville - Convention annuelle 2020**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Depuis 2002, le Conseil Régional apporte un soutien à la programmation de l'Espace Malraux, dans le cadre de sa politique culturelle visant à favoriser le développement d'une offre culturelle et artistique sur l'ensemble du territoire régional et à permettre le meilleur accès de tous à la culture.

Ce soutien s'inscrit, pour l'année 2020, dans le cadre d'une convention annuelle dont il convient d'en approuver les termes, qui fixe à 53 000 € le financement du Conseil Régional.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention annuelle 2020 du Contrat Régional de Théâtre de Ville pour l'Espace Malraux,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-46**

### **Modification de tarifs des Accueils de Loisirs (ADL)**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Chaque année, les tarifs des Accueils De Loisirs municipaux sont modifiés selon le rythme de l'année scolaire, ils tiennent compte des règles de la CAF Touraine (un calcul individualisé du tarif pour chaque famille en appliquant un taux d'effort (pourcentage), sur le Quotient Familial (QF).

À compter de septembre 2020, il est proposé de maintenir à l'identique le taux d'effort 2019/2020 appliqué aux familles dans le calcul des tarifs, soit :

- Pour l'accueil en journée complète :
  - o taux d'effort plancher : de **0,66%** (soit 2,64 € la journée minimum)
  - o taux d'effort plafond : de **1,37%** (soit 12,46 € la journée maximum)
  
- Pour l'accueil en demi-journée sans repas sur la Rabière et Saint Léger :
  - o taux d'effort plancher : de **0,23%** (soit 0,92 € minimum)
  - o taux d'effort plafond : de **0,57%** (soit 5,19 € maximum)
  
- Pour l'accueil spécifique :
  - o taux d'effort plancher : de **0,42%** (soit 1,68 € minimum)
  - o taux d'effort plafond : de **0,84%** (soit 7,65 € maximum)
  
- Pour l'accueil en demi-heure périscolaire :
  - o taux d'effort plancher : de **0,036%** (soit 0,14 € minimum)
  - o taux d'effort plafond : de **0,073%** (soit 0,66 € maximum)Toute demi-heure commencée est due.

Dans le cadre des préconisations de la Caf (convention FAAL 2020-2022) :

Seules les tranches de quotients sont ajustées :

La tranche 671-770 est remplacée par la tranche 671-830

La tranche 771 et plus est remplacée par la tranche 831 et plus.

Ainsi que le taux d'effort de la troisième tranche 1% au lieu de 1.04%.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Adopte la grille suivante de taux d'effort pour la tarification des Accueils De Loisirs municipaux, applicable à partir du 1er septembre 2020 :

QF en €	Taux d'effort en % applicable sur le Quotient Familial			
	Journée avec repas	Demi-journée sans repas	Accueil spécifique	Demi-heure périscolaire
0 - 600	0,66	0,23	0,42	0,036
601 - 670	0,86	0,34	0,52	0,046
671 - 830	1,00	0,41	0,64	0,056
831 et plus	1,37	0,57	0,84	0,073

Le plancher de perception est fixé au QF 400 - Le plafond de perception est fixé au QF 910

Majoration hors Commune +50%

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-47** **Subventions pour aides à projets aux écoles**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

La Ville dispose d'un fonds d'aide à projets d'un montant de 90 000,00€, pour l'année 2020, à destination des coopératives scolaires des écoles élémentaires et maternelles.

La somme de 83 000€ est octroyée sous forme de subventions aux écoles élémentaires en fonction des projets qui sont soumis tout au long de l'année.

Il est proposé d'attribuer les sommes suivantes aux coopératives scolaires pour une deuxième série d'aide aux projets 2020, selon le tableau ci-dessous. Il est précisé que pour leur majorité ces projets se sont déroulés juste avant la crise sanitaire :

NOM DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	SOMME ATTRIBUÉE	PROJET
Coopérative scolaire Ecole élémentaire Maisons Neuves	492,50€	- Observation des demeures en lien avec l'architecture de celle du conte "La Belle et la bête"- 89 élèves tous les élèves en élémentaire
Coopérative scolaire Ecole élémentaire Mignonne	1 329,00€	- Spectacle à l'Espace Malraux "Je suis plusieurs" - 43 élèves de CE2 - Atelier théâtre clownesque- 13 élèves de CP - Projet autour du Moyen-Age avec l'association Intermède - 26 élèves de CM1

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Approuve les subventions définies ci-dessous à chaque école.

NOM DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	SOMME ATTRIBUÉE	PROJET
Coopérative scolaire Ecole élémentaire Maisons Neuves	492,50€	- Observation des demeures en lien avec l'architecture de celle du conte "La Belle et la bête"- 89 élèves tous les élèves en élémentaire
Coopérative scolaire Ecole élémentaire Mignonne	1 329,00€	- Spectacle à l'Espace Malraux "Je suis plusieurs" - 43 élèves de CE2 - Atelier théâtre clownesque- 13 élèves de CP - Projet autour du Moyen-Age avec l'association Intermède - 26 élèves de CM1

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.*



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-48**

#### **Remise gracieuse pour logement enseignant**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Monsieur Pierre POISLANE, ancien directeur de l'école primaire Maisons Neuves, aujourd'hui retraité, nous a fait part d'une demande de remise gracieuse des 6 derniers mois de loyers (de mars à août 2019) pour son occupation du logement attenant à l'école, logement qu'il occupait de longue date.

En effet, fin 2018, le logement déjà ancien avait subi différents désordres (problème de chaudière, de robinetterie, inondation) partiellement réparés. Cela avait dégradé substantiellement les conditions d'occupation du logement lors des derniers mois avant le départ en retraite du directeur de l'école.

Il est donc proposé d'accorder une remise gracieuse à M. Pierre POISLANE à hauteur de 6 mois de loyers soit 2 370,00 euros (6 x 395,00 euros mensuels).

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Accorde à Monsieur Pierre POISLANE une remise gracieuse d'un montant de 2 370,00 euros correspondant aux loyers de Mars à Août 2019 du logement attenant à l'école Maisons Neuves.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-49**

### **Convention avec la CAF Touraine - Aide au fonctionnement pour l'accueil d'enfants en situation de handicap.**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Par courrier électronique en date du 26 mai 2020, la CAF Touraine propose à la Ville une convention pour des heures d'accueil effectuées au sein du service petite enfance concernant des jeunes enfants en cours de diagnostic pour une situation de handicap mais ne relevant pas toujours de la Maison départementale du handicap.

Cette convention précise les modalités d'intervention et de versement d'une aide au fonctionnement à la Ville par la CAF Touraine, elle s'applique rétroactivement pour des heures effectuées en 2019.

L'aide est basée sur 7 334 heures facturées en crèche collective et familiale pour 6 enfants. L'aide attribuée par la CAF Touraine à la Ville sera de 11 194,00 €.

Cette convention n'a pas vocation à perdurer puisque le dispositif d'aide nationale « bonus handicap » (cf. délibération du conseil municipal du septembre 2019) prendra ensuite le relais.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention jointe : heures handicap 2019 avec la CAF Touraine.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-50**

### **Conventionnement avec la CAF Touraine : Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs (FAAL)**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

En 2009, 2014, 2015 et 2018, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention entre la Ville et la CAF Touraine afin de bénéficier du dispositif « Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs » (FAAL).

Le FAAL est un dispositif propre à la CAF Touraine qui apporte des moyens supplémentaires aux gestionnaires d'accueil de loisirs en contrepartie du respect de l'application d'un barème départemental de participations des familles.

Mis en œuvre à partir de 2008, le FAAL vient compléter les autres financements de la CAF : Prestation de Service Ordinaire et Contrat Enfance Jeunesse.

La CAF Touraine propose aujourd'hui de poursuivre ce dispositif en signant une convention FAAL pour la période 2020-2022.

La subvention annuelle « FAAL » pour les accueils de loisirs municipaux est estimée à 110 883 € pour l'année 2020.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la CAF Touraine pour le Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs (FAAL 2020-2022).

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-51**

### **Subvention à l'Association Tourangelle des Centres Sociaux (A.T.C.S.) et à l'Association Jocondienne du Centre Social de la Vallée Violette pour les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS)**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

L'Association Tourangelle des Centres Sociaux (A.T.C.S.) et l'Association Jocondienne du Centre Social de la Vallée Violette mettent en œuvre des Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS) respectivement dans les centres sociaux du Morier, de la Rabière et de la Vallée Violette.

Ces dispositifs permettent à des enfants des écoles élémentaires de bénéficier d'un appui et de ressources pour mieux réussir : aide aux devoirs, soutien méthodologique, apports culturels, aide à l'autonomie, pratique de l'entraide. Les parents sont aussi accompagnés dans une mobilisation autour de l'enfant. De 20 à 40 enfants sont concernés journallement dans chaque centre social.

L'action CLAS correspond à un label national et les associations Jocondiennes opératrices reçoivent des soutiens du Conseil Départemental, de la CAF et de la Ville.

Pour l'année scolaire 2019-2020, il est proposé que la Ville attribue aux Centres Sociaux les subventions suivantes :

- 5 000,00 € à l'Association Tourangelle des Centres Sociaux (A.T.C.S.), pour son activité CLAS au Centre Social du Morier.
- 3 000,00 € à l'Association Tourangelle des Centres Sociaux (A.T.C.S.), pour son activité CLAS au Centre Social de la Rabière (nouvellement mise en place).
- 5 000,00 € à l'Association Jocondienne du Centre Social de la Vallée Violette pour son activité CLAS au Centre Social de la Vallée Violette.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Attribue une subvention de 5 000,00 € à l'Association Tourangelle des Centres Sociaux (A.T.C.S.), pour son activité CLAS au Centre Social du Morier.
- Attribue une subvention de 3 000,00 € à l'Association Tourangelle des Centres Sociaux (A.T.C.S.), pour son activité CLAS au Centre Social de la Rabière (nouvellement mise en place).
- Attribue une subvention de 5 000,00 € à l'Association Jocondienne du Centre Social de la Vallée Violette pour son activité CLAS au Centre Social de la Vallée Violette.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-52**

### **Convention 2020-2022 pour la Prévention Spécialisée et participation au Département**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Le Conseil départemental pilote et anime des actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ou dans des lieux présentant des risques d'inadaptations sociales.

Cette mission de prévention spécialisée est réalisée à Joué-lès-Tours par l'association APSER (Association de Prévention Socio-Éducative de la Rabière), pour le compte du Conseil départemental.

Dans ce cadre, une convention de partenariat entre le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, la Ville de Joué-lès-Tours et l'APSER formalise les conditions d'intervention de l'APSER à Joué-lès-Tours, ainsi que la participation financière de la Ville au Conseil départemental pour la mise en œuvre du dispositif de prévention spécialisée. La convention couvrant la période 2017 – 2019 (cf. délibération du conseil municipal du 2 juillet 2018) étant arrivée à échéance, le conseil départemental nous propose de conclure une nouvelle convention pour la période 2020-2022 (texte joint), les termes étant inchangés par rapport à la précédente convention.

En 2020, la contribution de la Ville demeure fixée à hauteur de 20% du budget attribué à l'APSER par le Conseil départemental et s'établit de la manière suivante :

- Participation financière : 89 652,00 €
- Mise à disposition de locaux : 11 348,00 €

En prolongement de cette participation et au regard des actions additionnelles menées par l'APSER (accompagnements collectifs, actions en dehors du quartier Rabière), la Ville souhaite accorder une subvention complémentaire d'un montant de 14 000,00 € à l'APSER (montant identique à celui attribué en 2019).

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Adopte la convention tripartite 2020-2022 pour la prévention spécialisée,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier,
- Autorise le versement au Conseil départemental d'Indre-et-Loire d'un montant de 89 652,00 € pour l'exercice 2020 des actions de prévention spécialisée,
- Autorise le versement d'une subvention de 14 000,00 € à l'association de Prévention Socio-éducative de la Rabière pour des actions complémentaires.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-53**

### **Vente de logements sociaux de Touraine Logement à leurs locataires**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Par plusieurs courriers reçus en février et mai 2020, le bailleur social Touraine Logement sollicite l'avis de la commune concernant la vente de plusieurs maisons de son patrimoine à ses locataires.

La situation et les caractéristiques des maisons, leurs prix de vente sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Bailleur	Adresse logement	Type logement	Surface habitable en m2	Garage	Terrain en m2	Mise en service	Prix net vendeur	Courrier bailleur reçu le
Touraine Logement	6 place Mallarmé	T4	87	oui	350	01.05.87	145 800 €	03.02.20
Touraine Logement	18 rue Rostand	T4	85	oui	630	01.04.90	148 200 €	07.02.20
Touraine Logement	5 place Michelet	T4	87	oui	300	01.05.87	145 800 €	25.05.20

L'avis de la commune devra aussi être communiqué à Tours Métropole Val de Loire et à la Direction Départementale des Territoires d'Indre et Loire.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

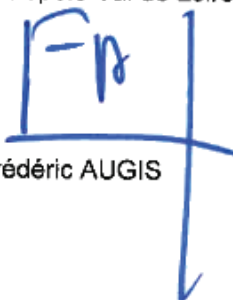
- Emet un avis favorable à Touraine Logement pour la vente à ses locataires des maisons listées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** 1

**Votants :** 38

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-54** **Programmation 2020 du Contrat de Ville**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** Anne JAVET

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Dans le cadre du Contrat de Ville, qui encadre la mise en œuvre de la politique de la Ville dans les 10 quartiers prioritaires de l'agglomération tourangelle, un appel à projet a été lancé depuis 2016 afin de développer des actions répondant aux domaines d'intervention de la Politique de la Ville dans les quartiers prioritaires (QPV).

Ces actions sont réparties dans les 4 piliers thématiques et les 3 axes transversaux définis dans le Contrat de Ville, correspondant aux grandes orientations traitées par la Politique de la Ville.

PILIER	AXES TRANSVERSAUX
Cohésion sociale Cadre de vie et Renouveau Urbain Emploi et Développement économique. Valeurs de la République et Citoyenneté	Lutte contre les discriminations Egalité Femmes-Hommes Jeunesse

La programmation d'actions présentées pour l'année 2020 vient en prolongement de l'appel à projet 2019, afin de financer des actions répondant aux besoins identifiés dans le quartier de la Rabière.

Afin de soutenir les opérateurs œuvrant dans le quartier de la Rabière et auprès de ses habitants, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution de subventions au titre de l'année 2020, selon le tableau de programmation joint en annexe.

Pour l'année 2020, le versement de la subvention s'opérera en une seule tranche.

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 38 voix pour  
et 1 n'ayant pas pris part au vote ( Anne JAVET),

- Approuve la programmation 2020 du Contrat de Ville,
- Autorise le versement des subventions prévues à ce titre, conformément au tableau joint en annexe,
- Autorise Monsieur Le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter au taux maximal les subventions afférentes à cette programmation auprès de l'Etat et des autres partenaires,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes afférents à cette programmation.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200623-DEL20200615\_55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2020

Affichage : 23/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-55** **Annulation loyers professionnels**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

En raison de la période de confinement liée à la pandémie du COVID-19, les commerçants et artisans rencontrent des difficultés pour exercer leur activité avec notamment une fermeture complète des commerces pendant près de deux mois et des difficultés économiques.

Les commerçants non sédentaires qui ont un abonnement sur les marchés de la commune sont dans une situation similaire en raison de la fermeture des marchés pendant la période de confinement.

Dans le souci d'aider ces opérateurs économiques en difficulté, il est proposé d'annuler les loyers professionnels et les abonnements des commerçants non sédentaires pour la période durant laquelle leur activité a été affectée par la crise sanitaire selon les modalités suivantes :

- Commerçants non sédentaires : annulation de leur abonnement sur les marchés pendant une durée de deux mois correspondant à la période de fermeture des marchés
- Commerçants, artisans, association ARCA : annulation des loyers pendant une période de 6 mois correspondant approximativement à la durée de l'impact de la crise sanitaire au vu de l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 (période d'état d'urgence sanitaire, soit du 12 mars au 10 juillet 2020, + 2 mois).

Le montant estimé des loyers et abonnements annulés s'élève à environ 83 400 €, se décomposant ainsi qu'il suit :

- Abonnements des commerçants non sédentaires sur les marchés : environ 7 200 € pour 2 mois,
- Loyers des commerçants et artisans : environ 76 000 € pour 6 mois,
- Loyers de l'association ARCA : environ 600 € pour 6 mois.

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 37 voix pour  
et 2 abstentions ( Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT ),

- Annule le montant estimé des loyers et abonnements annulés s'élevant à environ 83 400 €, se décomposant ainsi qu'il suit :
- Abonnements des commerçants non sédentaires sur les marchés : environ 7 200 € pour 2 mois,
- Loyers des commerçants et artisans : environ 76 000 € pour 6 mois,
- Loyers de l'association ARCA : environ 600 € pour 6 mois.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le mardi 23 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200623-DEL20200615\_56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2020

Affichage : 23/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-56**

### **Annulation de la dette de loyer du bar-PMU "Le Penalty"**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GÉRARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

En 2014, les gérants du bar-PMU « Le Pénalty », situé au 53 rue Rotière à Joué-lès-Tours, sollicitent la Ville afin de pouvoir établir une convention de mise à disposition du local jouxtant leur établissement, et appartenant à la commune, pour pouvoir pratiquer l'extension de leur activité de jeux.

Une première convention est établie et signée puis renouvelée en 2015 entre la collectivité et les gérants. A la fin de cette même année, le rideau métallique permettant l'ouverture sur l'extérieur se casse et n'est pas remplacé. Suite à ce défaut de procédure de remplacement du rideau, les

gérants cessent, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015, l'exploitation de la salle ainsi que le versement des loyers.

Courant novembre 2017, les gérants demandent la résiliation de la convention et une annulation des loyers depuis décembre 2015, sur le fondement qu'ils n'ont pu exploiter la salle comme ils l'auraient souhaité et cela était prévu dans la convention.

A la suite de cette demande, le Conseil municipal, par une délibération du 11 décembre 2017, annule la dette de loyer pour un montant de 11 391,00 € (période de couverture allant de décembre 2015 au 30 novembre 2017).

Une nouvelle convention est signée avec les gérants du PMU, sous la forme d'un bail commercial dérogatoire, à compter du 3 juillet 2018, pour une durée de 12 mois, renouvelable deux fois, pour une activité de Café, Bar, Brasserie, PMU.

Cette activité n'ayant pu être mise en place pour des raisons techniques, il a été mis fin au bail au 31 juillet 2019, à la demande des gérants.

A ce jour, les loyers couvrant la période allant du 3 juillet 2018 au 31 juillet 2019 n'ont pas été payés.

Considérant que l'activité de brasserie n'a pu être mise en place pour des raisons techniques, il est proposé de d'annuler la dette de loyer couvrant cette période et s'élevant à un montant de 6 586,34 €

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Autorise l'annulation de la dette de loyers du bar-PMU le Pénalty pour un montant de 6 586,34 € auprès du Comptable public,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le mardi 23 juin 2020

Le Maire,  
Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



FA |  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-57**

### **Dégrevement de la taxe locale de publicité extérieure 2020**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Pour épauler les entreprises et commerces face à la crise sanitaire, le Gouvernement a adopté une pluralité de mesures prises sur le fondement de l'article 11 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

L'article 16 de l'ordonnance 2020-460 du 22 avril 2020 permet aux entreprises de bénéficier d'un abattement exceptionnel pour la taxe locale sur la publicité. Les collectivités se voient en effet proposer d'adopter un abattement compris entre 10% et 100% sur la taxe due pour l'année 2020.

Monsieur le Maire propose qu'un abattement de 50 % de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2020 soit adopté. Ce dégrèvement permettra ainsi d'alléger les charges pesant sur les 165 entreprises et commerces Jocondiens assujettis à cette taxe et comptant sur la publicité pour alimenter leur clientèle.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Approuve la mise en place d'un abattement exceptionnel de 50 % de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2020 pour les entreprises et commerces Jocondiens,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à mettre en œuvre la procédure de dégrèvement,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



Ville de Joué-lès-Tours  
Indre-et-Loire

Conseillers municipaux :

En exercice : 39

Présent(s) : 39

Absent(s) représenté(s) : /

Absent(s) non représenté(s) : /

Ne prennent pas part au vote : /

Votants : 39

Date de convocation :

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200617-DEL20200615\_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020

Affichage : 17/06/2020

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 15 juin 2020

### Délibération n°2020-06-58 Indemnités de fonction des élus

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat des élus est prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le montant des différentes indemnités selon la fonction exercée.

La détermination du montant maximum est établie par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique et dans les limites fixées par les articles 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Locales.

Considérant que la commune de Joué-lès-Tours appartient à la strate de 20 000 à 49 999 habitants, au regard du recensement en vigueur au 1er janvier 2020 (*Décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019 modifiant le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population*) pour tout le mandat.

Considérant que le nombre d'adjoints au maire a été fixé à 11 par délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, dans la limite de 30 % du nombre de conseillers.

### **Détermination du montant de l'enveloppe globale au regard de la strate démographique :**

Cette enveloppe correspond :

- pour le maire à : 90 %
- pour les adjoints à (33 % x 11) : 363 %

Soit un **taux global de : 453 %**

Les indemnités des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux doivent également être prélevées dans cette enveloppe.

### **Proposition de fixation des indemnités du maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux :**

- Maire : **60.34 %**
- Adjoints : 20.80% x 11 adjoints = **228.80%**
- Conseillers municipaux délégués groupe 1 = 9.75% x 12 conseillers délégués = **117.00%**
- Conseillers municipaux délégués groupe 2 = 3.04% x 8 conseillers délégués = **24.32%**
- Conseillers municipaux = 3.22% x 7 conseillers municipaux = **22.54%**

Soit un total de **453,00 %**

Les indemnités de fonction sont versées mensuellement. Elles sont revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique.

Cette présente délibération prend effet à compter de la date d'installation du conseil municipal. Les conseillers municipaux délégués percevront chacun une indemnité de conseiller municipal sur la période antérieure à leur arrêté de délégation.

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 voix contre ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET,  
Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY)

- Attribue les indemnités du Maire, des Adjointes, des Conseillers Délégués et Conseillers Municipaux comme détaillées ci-dessus,
- Approuve le tableau récapitulatif joint en annexe.

Pour extrait conforme, le 17 juin 2020

Le Maire,  
Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.*



**Ville de Joué-lès-Tours  
Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice : 39**

**Présent(s) : 39**

**Absent(s) représenté(s) : /**

**Absent(s) non représenté(s) : /**

**Ne prennent pas part au vote : /**

**Votants : 39**

**Date de convocation :**

**Le 08 juin 2020**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200617-DEL20200615\_59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020

Affichage : 17/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-59**

#### **Majorations d'indemnités de fonction des élus**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir : /**

**Absent(s) non représenté(s) : /**

**N'ont pas pris part au vote : /**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Conformément aux articles L2123-22 et suivants du Code Général des Collectivités Locales, les conseils municipaux peuvent, dans des limites bien précises, octroyer des majorations d'indemnités de fonction aux élus.

Les majorations sont calculées à partir de l'indemnité octroyée et non du maximum autorisé.

**Propositions de majorations applicables aux indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués :**

La ville de Joué-lès-Tours bénéficiant de la Dotation de Solidarité Urbaine et étant chef-lieu de canton, les indemnités du maire, des adjoints, des conseillers délégués peuvent être majorées en application de l'article L2123-23 et ainsi qu'il suit :

Indemnité du maire :

$$\text{DSU} = 60.34 \% \times 110 \%$$
$$\frac{\text{-----}}{90 \%} = 73.75 \%$$

Auquel s'ajoute la majoration Chef-lieu de canton de 15 % du taux voté, soit 60.34% x 15 % = 9.05 %.

**Soit une indemnité totale pour le maire de : 73.75% + 9.05% = 82.80%**

Indemnité par adjoint :

$$\text{DSU} = 20.80\% \times 44\%$$
$$\frac{\text{-----}}{33\%} = 27.73\%$$

Auquel s'ajoute la majoration Chef-lieu de canton de 15 % du taux voté, soit 20.80% x 15% = 3.12 %.

**Soit une indemnité totale par adjoint de : 27.73% + 3.12% = 30.85%**

Indemnité par conseiller délégué groupe 1 :

$$\text{DSU} = 9.75\% \times 44\%$$
$$\frac{\text{-----}}{33\%} = 13\%$$

Auquel s'ajoute la majoration Chef-lieu de canton de 15 % du taux voté, soit 9.75% x 15% = 1.46%

**Soit une indemnité totale par conseiller délégué de : 13% + 1.46% = 14.46%**

Indemnité par conseiller délégué groupe 2 :

$$\text{DSU} = 3.04\% \times 44\%$$
$$\frac{\text{-----}}{33\%} = 4.05\%$$

Auquel s'ajoute la majoration Chef-lieu de canton de 15 % du taux voté, soit 3.04% x 15% = 0.46%

**Soit une indemnité totale par conseiller délégué : 4.05% + 0.46% = 4.51%**

Les indemnités de fonction sont versées mensuellement. Elles sont revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique.

Cette présente délibération prend effet à compter de la date d'installation du conseil municipal. Les conseillers municipaux délégués percevront chacun une indemnité de conseiller municipal sur la période antérieure à leur arrêté de délégation.

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 voix contre ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY)

- Décide d'appliquer les majorations aux indemnités de Maire, des Adjointes au Maire et Conseillers délégués tels que définies ci-dessus.
- Approuve le tableau récapitulatif joint en annexe.

Joué-lès-Tours le 17 juin 2020,

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** 0

**Absent(s) non représenté(s) :** 0

**Ne prennent pas part au vote :** 0

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-60**

### **Annulation abonnements parkings agents municipaux**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

14 agents municipaux louent une place de stationnement dans le parking François Mitterrand pour stationner leur véhicule durant leur temps de travail.

En raison de la période de confinement liée à la pandémie du Covid-19, ils n'ont pas utilisé leur place de stationnement pendant environ deux mois.

Il est donc proposé d'annuler leur loyer pour les mois d'avril et mai 2020.

Le montant des loyers annulés est estimé à 846, 50 € pour ces deux mois.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,


- Annule montant des locations des places de stationnement du parking de la Place François Mitterrand aux 14 agents municipaux dont le montant est estimé à 846, 50 €.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200617-DEL20200615\_61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020

Affichage : 17/06/2020

**Ville de Joué-lès-Tours  
Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

En exercice : 39

Présent(s) : 39

Absent(s) représenté(s) : /

Absent(s) non représenté(s) : /

Ne prennent pas part au vote : /

Votants : 39

Date de convocation :

Le 08 juin 2020

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 15 juin 2020**

**Délibération n°2020-06-61**

**Modification du tableau des effectifs - Ouvertures de postes titulaires**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir : /**

**Absent(s) non représenté(s) : /**

**N'ont pas pris part au vote : /**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il est proposé au Conseil municipal d'apporter les modifications suivantes :

Moyens Généraux

- 2 postes d'Adjoint Technique à temps complet
- 4 postes d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 28/35ème
- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 21/35ème
- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 17,5/35ème

### Restauration Municipale

- 5 postes d'Adjoint Technique à temps complet
- 3 postes d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 21/35ème

### Petite Enfance

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 21/35ème

### Direction des Systèmes d'Information

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet

### Centre aquatique Bulle d'O

- 1 poste d'Adjoint Administratif à temps complet

### Transports

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet

### Direction des Ressources Humaines

- 1 poste d'Adjoint Administratif à temps complet

Un agent, titulaire du grade d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, est positionné sur un poste dont les missions relèvent de la filière administrative. Son grade n'étant pas en totale adéquation avec les fonctions qui lui sont confiées, il est proposé de le placer dans une situation statutaire plus conforme avec son profil de poste et d'ouvrir :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet

### Direction Générale des Services

- 1 poste d'Attaché à temps complet

Pour pourvoir le poste de juriste/Adjoint au DGS.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 « *Lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient* », pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

Le candidat retenu devra justifier d'un diplôme de niveau II ou d'une expérience professionnelle susceptible d'être validée en équivalence de ce diplôme. Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des Attachés Territoriaux et assorti, le cas échéant, du régime indemnitaire correspondant.

## Ouvertures de postes pour le Tableau d'Avancement 2020

Les ouvertures de postes pour le Tableau d'Avancement 2020 ont été approuvées lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2019. Depuis des agents sont lauréats d'un concours permettant l'ouverture d'un poste à la promotion interne de Rédacteur.

Il est proposé que le Conseil municipal approuve l'ouverture d'un poste budgétaire supplémentaire, correspondant au grade sur lequel un agent pourrait être nommé, l'employeur gardant toute liberté de pourvoir ou non ces postes.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Autorise l'ouverture des postes cités ci-dessus,
- Adopte le tableau des effectifs figurant en annexe.

Joué-lès-Tours, le 17 juin 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39  
**Présent(s) :** 39  
**Absent(s) représenté(s) :** /  
**Absent(s) non représenté(s) :** /  
**Ne prennent pas part au vote :** /  
**Votants :** 39

**Date de convocation :**  
Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200617-DEL20200615\_62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020  
Affichage : 17/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-62**

#### **Modification du tableau des effectifs - Ouvertures de postes contractuels**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Afin de pallier les recrutements d'agents contractuels sur des emplois non permanents, il convient d'ouvrir :

### Secrétariat Cabinet/DGS

Afin d'assurer la continuité du service, il a été exceptionnellement procédé au recrutement d'un adjoint administratif pour le secrétariat commun DGS/Cabinet. Il convient de régulariser la situation de l'agent et d'ouvrir :

- 1 poste d'Adjoint Administratif à temps complet

Le poste sera ouvert pour une durée de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1<sup>o</sup> « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 9<sup>ème</sup> échelon du grade d'Adjoint Administratif, indice brut 376.

### Direction des Ressources Humaines

- 1 poste d'Adjoint Administratif à temps complet

Le poste sera ouvert pour une durée de 9 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1<sup>o</sup> « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Administratif, indice brut 350.

### Bureau d'études

Afin d'assurer la continuité du service, il a été exceptionnellement procédé au recrutement d'un Technicien pour le Bureau d'Etudes. Il convient de régulariser la situation de l'agent et d'ouvrir :

- 1 poste de Technicien à temps complet

Le poste sera ouvert pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1<sup>o</sup> « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade de Technicien, indice brut 372.

### Restauration Municipale

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet

Le poste sera ouvert pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1<sup>o</sup> « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique, indice brut 350.

### Education

- 12 postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet

Les postes seront ouverts pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1<sup>o</sup> « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Agent Spécialisé Principal de 2<sup>ème</sup> Classe des Ecoles Maternelles, indice brut 353.

## Logistique

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet

Le poste sera ouvert pour une durée de 3 mois, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique, indice brut 350.

## Centre aquatique Bulle d'O

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet

Le poste sera ouvert pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique, indice brut 350.

- 1 poste d'Educateur des APS à temps complet

Le poste sera ouvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour une durée de 2 mois, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des Educateurs des Activités Physiques et Sportives.

## Moyens généraux

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 17.5/35<sup>ème</sup>

Le poste sera ouvert pour une durée de deux mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique, indice brut 350.

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet

Le poste sera ouvert pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique, indice brut 350.

Afin d'assurer la continuité du service, il a été exceptionnellement procédé au recrutement de 2 adjoints techniques pour le service des Moyens Généraux. Il convient de régulariser la situation des agents et d'ouvrir :

- 2 postes d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 17.5/35<sup>ème</sup>

Les postes seront ouverts pour une durée d'un an, à compter du 22 mai 2020, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique, indice brut 350.

Dans le cadre de la réouverture des écoles faisant suite à la pandémie liée au COVID19, il est nécessaire d'ouvrir :

- 7 postes d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 17,5/35ème
- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 28/35ème
- 3 postes d'Adjoint Technique à temps complet

Les postes seront ouverts à compter du 2 juin 2020 jusqu'au 5 juillet 2020, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique, indice brut 350.

#### Petite Enfance

- 1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants de Seconde Classe à temps complet

Le poste sera ouvert pour une durée de six mois, à compter du 29 août 2020, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Educateur de Jeunes Enfants de Seconde Classe, indice brut 404.

- Afin d'assurer la continuité du service, il a été exceptionnellement procédé au recrutement d'un Directeur pour l'accueil de loisirs « A petits pas » les mercredis et vacances scolaires. Il convient de régulariser la situation de l'agent et d'ouvrir :

POLE PETITE ENFANCE « A PETITS PAS »			
Activités	Nombre de postes	Grade de référence	Indice Brut
Directeur accueil mercredis Directeur Accueil vacances scolaires	1	Animateur 4 <sup>ème</sup> échelon	397

La rémunération sera basée sur **un forfait journalier de 10h00**.

Le poste sera ouvert du 27 janvier 2020 au 26 juin 2020

#### Ecole de musique

- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 4/35ème

Le poste sera ouvert pour une durée de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Assistant Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, indice brut 389.

#### Espaces Verts

- **2 postes d'Adjoint Technique à temps complet**

Les postes seront ouverts pour une durée de 3 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique, indice brut 350.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Approuve l'ouverture des postes contractuels cités ci-dessous.

Joué-lès-Tours, le 17 juin 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39  
**Présent(s) :** 39  
**Absent(s) représenté(s) :** /  
**Absent(s) non représenté(s) :** /  
**Ne prennent pas part au vote :** /  
**Votants :** 39

**Date de convocation :**  
Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200617-DEL20200615\_63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020

Affichage : 17/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-63**

### **Ouvertures de postes contractuels nécessaires aux activités liées au temps scolaire (Année scolaire 2020-2021)**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :**

**Absent(s) non représenté(s) :**

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Le Service Animation Loisirs et le Service des Moyens Généraux assurent des activités de centres de loisirs, de garderies périscolaires, d'aide aux devoirs et de surveillance des accès des écoles, activités proposées en dehors du temps scolaire. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de renforcer ces services par le recours à des agents contractuels à temps non complet, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal, l'ouverture de postes contractuels suivants, répartis par activité, taux d'emploi et niveau de rémunération.

### **Service Animation Loisirs (Pause méridienne – Accueil périscolaire – Transport)**

Le nombre d'heures hebdomadaires diffère selon les postes occupés et les fonctions exercées. Au cours de l'année scolaire des heures de réunion seront rémunérées. La rémunération sera calculée **au prorata des heures effectuées**.

<b>Activités</b>	<b>Nombre de postes &amp; nombre d'heures hebdomadaires maximum</b>	<b>Grade de référence</b>	<b>Indice Brut</b>
Référent d'accueil Pause méridienne et Périscolaire	2 postes 8h au maximum	Animateur 3 <sup>ème</sup> échelon	388
Agent d'accueil périscolaire	48 postes 12h au maximum	Adjoint d'animation 1 <sup>er</sup> échelon	350
Agent d'accueil Pause méridienne - Restaurants élémentaires	80 postes 8h au maximum	Adjoint d'animation 1 <sup>er</sup> échelon	350
Pause méridienne Intervenants spécialisés	6 postes 9h au maximum	Conseiller des APS 11 <sup>ème</sup> échelon	821
Pause méridienne Intervenants	10 postes 9h au maximum	Animateur 3 <sup>ème</sup> échelon	388
Transports scolaires (Accompagnement bus)	4 postes 8h au maximum	Adjoint d'animation 1 <sup>er</sup> échelon	350
Études surveillées	25 Enseignants 5 h au maximum	Ces intervenants seront rémunérés sous la forme de vacations, dans le cadre d'un cumul d'emploi avec une activité publique accessoire et sur la base de la circulaire n°12-19 du 27/08/2012 de l'Éducation Nationale fixant le barème horaire pour la rémunération des professeurs par les collectivités.	

**Les postes seront ouverts du 27 août 2020 au 6 juillet 2021.**

- **8 postes d'Animateurs référents d'accueil périscolaire et de pause méridienne à temps non complet à raison de 17.5/35<sup>ème</sup>**

Les postes seront ouverts à compter du 27 août 2020 au 6 juillet 2021. La rémunération sera calculée par référence au 3<sup>ème</sup> échelon du grade d'Animateur, indice brut 388.

- **16 postes d'Adjoint d'Animation d'accueil périscolaire et de pause méridienne à temps non complet à raison de 17.5/35<sup>ème</sup>**

Les postes seront ouverts à compter du 27 août 2020 au 6 juillet 2021. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint d'Animation, indice brut 350.

### **Service Animation Loisirs (Accueil Centres de Loisirs)**

Selon les structures d'accueil et les fonctions exercées, la rémunération sera basée sur un forfait journalier de 8h ou 10 h.

Accueil De Loisirs – LA BORDE				
Activités	Nombre de postes	Fonction	Grade de référence	Indice Brut
Accueil mercredis & vacances scolaires	3	Directeur	Animateur 4ème échelon	397
	6	Adjoint de direction	Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe	374
	40	Animateur	Adjoint d'animation 6ème échelon	359
	8	Animateur spécifique (encadrement des enfants porteurs de handicap)	Adjoint d'animation 6ème échelon	359

La rémunération sera basée sur **un forfait journalier de 10h00** (mercredis et Vacances scolaires)

Accueil De Loisirs – LA RABIÈRE				
Activités	Nombre de postes	Fonction	Grade de référence	Indice Brut
Accueil mercredis & vacances scolaires	8	Animateur	Adjoint d'animation 6ème échelon	359

La rémunération sera basée sur **un forfait journalier de 8h00** (mercredis et Vacances scolaires)

Garderie périscolaire (agent d'accueil périscolaire)	6	Animateur	Adjoint d'animation 1er échelon	350
--	---	-----------	---------------------------------	-----

La rémunération sera calculée **au prorata des heures effectuées**.

Accueil De Loisirs – SAINT-LÉGER				
Activités	Nombre de postes	Fonction	Grade de référence	Indice Brut
Accueil mercredis & vacances scolaires	1	Directeur	Animateur 4ème échelon	397
	5	Animateur	Adjoint d'animation 6ème échelon	359

La rémunération sera basée sur **un forfait journalier de 8h00**

SECTEUR JEUNES				
Activités	Nombre de postes	Fonction	Grade de référence	Indice Brut
Accueil vacances scolaires	16	Animateur	Adjoint d'animation 6ème échelon	359

La rémunération sera basée sur **un forfait journalier de 8h00**

Accueil Bungalow et gymnases Rabièrè	6	Animateur	Adjoint d'animation 1er échelon	350
--------------------------------------	---	-----------	---------------------------------	-----

Animation Ramadan	3	Animateur	Adjoint d'animation 1 <sup>er</sup> échelon	350
-------------------	---	-----------	--	-----

La rémunération sera calculée **au prorata des heures effectuées**.

**Les postes seront ouverts 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 juillet 2021.**

Dans le cadre des activités développées en lien avec la politique de la Ville au sein des quartiers « Vallée Violette », « Morier » et « Rabière », il est apparu nécessaire de multiplier et de diversifier des activités d'animation, de médiation et d'aide à la construction de la vie sociale de publics jeunes.

C'est la raison pour laquelle, il convient d'avoir recours à cinq agents contractuels, en vertu des dispositions de l'article 3 I 1° « besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité » de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal, l'ouverture des postes suivants :

- **3 postes d'Adjoint d'Animation à temps non complet pour une quotité de travail de 25/35<sup>ème</sup>**
- **3 postes d'Adjoint d'Animation à temps complet**

Les postes seront ouverts à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 juillet 2021. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint d'Animation, indice brut 350.

### **Service Moyens Généraux**

Le nombre d'heures hebdomadaires diffère selon les postes occupés et les fonctions exercées. Au cours de l'année scolaire des heures de réunion seront rémunérées. La rémunération sera calculée **au prorata des heures effectuées**.

<b>AUXILIAIRE DE SÉCURITÉ (SORTIES DES ÉCOLES)</b>			
<b>Activités</b>	<b>Nombre de postes &amp; nombre d'heures hebdomadaires maximum</b>	<b>Grade de référence</b>	<b>Indice Brut</b>
Auxiliaires de sécurité (sortie des écoles)	10 8h au maximum	Adjoint Technique 1 <sup>er</sup> échelon	350

### **Service Petite Enfance**

<b>POLE PETITE ENFANCE « AU FIL DU JEU »</b>			
<b>Activités</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Grade de référence</b>	<b>Indice Brut</b>
Animateurs accueil mercredis	20	Adjoint d'animation 6 <sup>ème</sup> échelon	359

Les contrats seront établis du **2 septembre 2020 au 25 juin 2010**. La rémunération sera basée sur **un forfait journalier de 10h00**.

<b>Activités</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Grade de référence</b>	<b>Indice Brut</b>
Animateurs accueil vacances scolaires	20	Adjoint d'animation 6 <sup>ème</sup> échelon	359

Les contrats seront établis du **19 octobre 2020 au 7 mai 2020**. La rémunération sera basée sur **un forfait journalier de 10h00**.

Activités	Nombre de postes	Grade de référence	Indice Brut
Référent accueil périscolaire	1	Animateur 3 <sup>ème</sup> échelon	388
Animateur accueil périscolaire	8	Adjoint d'animation 1 <sup>er</sup> échelon	350

Les contrats seront établis du **1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 juillet 2021**. La rémunération sera calculée **au prorata des heures effectuées**.

POLE PETITE ENFANCE « A PETITS PAS »			
Activités	Nombre de postes	Grade de référence	Indice Brut
Animateurs accueil mercredis	10	Adjoint d'animation 6 <sup>ème</sup> échelon	359

Les contrats seront établis du **2 septembre 2020 au 25 juin 2010**. La rémunération sera basée sur **un forfait journalier de 10h00**.

Activités	Nombre de postes	Grade de référence	Indice Brut
Animateur accueil vacances scolaires	10	Adjoint d'animation 6 <sup>ème</sup> échelon	359

Les contrats seront établis du **19 octobre 2020 au 7 mai 2020**. La rémunération sera basée sur **un forfait journalier de 10h00**.

Activités	Nombre de postes	Grade de référence	Indice Brut
Référent accueil périscolaire	1	Animateur 3 <sup>ème</sup> échelon	388
Animateur accueil périscolaire	8	Adjoint d'animation 1 <sup>er</sup> échelon	350

Les contrats seront établis du **1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 juillet 2021**. La rémunération sera calculée **au prorata des heures effectuées**.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Adopte les ouvertures de postes contractuels nécessaires aux activités liées au temps scolaire (Année scolaire 2020-2021).

Joué-lès-Tours, le 17 juin 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.*



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39  
**Présent(s) :** 39  
**Absent(s) représenté(s) :** /  
**Absent(s) non représenté(s) :** /  
**Ne prennent pas part au vote :** /  
**Votants :** 39

**Date de convocation :**  
Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200617-DEL20200615\_64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020

Affichage : 17/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-64**

#### **Ouvertures de postes saisonniers nécessaires aux activités de la période estivale**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Afin de pouvoir procéder au recrutement du nombre correspondant d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, conformément à l'article 3 I 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir au tableau des emplois, des postes de contractuels correspondant.

La répartition de ces postes par fonction, par niveau de recrutement requis et par niveau de rémunération est présentée dans les tableaux ci-dessous.

Ces postes sont ouverts pour la période du 22 juin 2020 au 15 septembre 2020, intégrant les journées de préparation aux activités estivales.

### Service Jeunesse

Selon les structures d'accueil et les fonctions exercées, la rémunération sera basée sur un forfait journalier de 8h ou 10 h.

Recrutement d'animateurs spécifiques chargés de l'encadrement des enfants porteurs de handicap.

Fonction	Nombre de postes	Niveau de rémunération
Animateur	8	6 <sup>ème</sup> échelon du grade d'Adjoint d'Animation Indice Brut 359

Fonction	Niveau de recrutement	Nombre de postes	Niveau de rémunération
Directeur	Titulaire du BAFD ou BAFD en cours	8	4 <sup>ème</sup> échelon du grade d'Animateur Indice Brut 397
Adjoint de Direction	Diplômé BAFA ou en cours de formation BAFD	11	5 <sup>ème</sup> échelon du grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe Indice Brut 374
Animateur	BAFA complet et en cours - maximum 20% non qualifié	126	6 <sup>ème</sup> échelon du grade d'Adjoint d'Animation Indice Brut 359

Accueil Chalet Rabière Gymnase Rabière	6	Adjoint d'animation 1 <sup>er</sup> échelon	350
---	---	--	-----

La rémunération sera calculée **au prorata des heures effectuées**.

### Petite Enfance

La rémunération sera basée sur un forfait journalier de 10 h.

**Structure : Pôle Petite Enfance « Au fil du jeu » (2 rue d'Amboise)**

Activités	Nombre de postes	Grade de référence	Indice Brut
Accueil été 2020	13	Adjoint d'animation 6 <sup>ème</sup> échelon	359

Activités	Nombre de postes	Grade de référence	Indice Brut
Accueil été 2020 Adjoints de direction	2	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe - 5 <sup>ème</sup> échelon	374

**Structure : Pôle «À Petits Pas» (21 rue de la Douzillère)**

Activités	Nombre de postes	Grade de référence	Indice Brut
Accueil été 2020	9	Adjoint d'animation 6 <sup>ème</sup> échelon	359

Activités	Nombre de postes	Grade de référence	Indice Brut
Accueil été 2020 Adjoints de direction	2	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe - 5 <sup>ème</sup> échelon	374

**Service Moyens Généraux**

Fonction	Nombre de postes & Taux d'emploi			Niveau de rémunération
	100%	80%	50%	
Agent d'entretien	27	4	16	1 <sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique Indice Brut 350

**Restauration Municipale**

Fonction	Nombre de postes	Niveau de rémunération
Agent de site en satellite à 80%	1	1 <sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique Indice Brut 350

**Service des Sports**

Fonction	Niveau de recrutement	Nombre de postes	Niveau de rémunération
Éducateur d'activités nautiques	BEES ou BE Activités nautiques	1	10 <sup>ème</sup> échelon du grade d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives Indice Brut 513
Éducateur d'activités nautiques	BE Canoé kayak	1	1 <sup>er</sup> échelon du grade d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives Indice Brut 372
Animateur Centre sportif municipal	BAFA	4	6 <sup>ème</sup> échelon du grade d'Adjoint d'Animation Indice Brut 359

**Centre Aquatique Bulle d'O**

Fonction	Niveau de recrutement	Nombre de postes	Niveau de rémunération
Accueil Régie	//	2	1 <sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Administratif - Indice Brut 350
Maître-Nageur Sauveteur	Titulaire du BNSSA	4	1 <sup>er</sup> échelon du grade d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives - Indice Brut 372

Maître-Nageur Sauveteur	Titulaire du BEESAN	2	7 <sup>ème</sup> échelon du grade d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives - Indice Brut 452
Agents de sécurité	Expérience dans le domaine de la sécurité	4	1 <sup>er</sup> échelon du grade d'Opérateur des APS - Indice Brut 350
Agents d'entretien	//	1	1 <sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique - Indice Brut 350

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Adopte les ouvertures de postes saisonniers nécessaires à la période estivale.

Joué-lès-Tours, le 17 juin 2020

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Vice-Président,  
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS.

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-65**

### **Approbation du Compte de gestion 2019 du Budget Principal**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Le Comptable Public de la Trésorerie de Joué-lès-Tours a présenté à la Ville le Compte de Gestion 2019 qui établit les résultats suivants :

<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019</b>	
Investissement	-326 016.25
Fonctionnement	3 347 915.39
<b>TOTAL</b>	<b>3 021 899.14</b>

La Ville a examiné l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, l'exécution du budget 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et la comptabilité des valeurs inactives.

Le compte de gestion est régulier et en concordance avec le compte administratif.

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 abstentions ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY ),

- Approuve le compte de gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2019 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.*



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-66**

### **Approbation du Compte de gestion du budget annexe de la Régie Autonome Culturelle**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Le Comptable Public de la Trésorerie de Joué-lès-Tours a présenté à la Ville le Compte de Gestion 2019 qui établit les résultats suivants :

<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019</b>	
Investissement	3 052.66
Fonctionnement	71 374.03
<b>TOTAL</b>	<b>74 426.69</b>

La Ville a examiné l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, l'exécution du budget 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et la comptabilité des valeurs inactives.

Le compte de gestion est régulier et en concordance avec le compte administratif.

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 abstentions ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY ),


- Approuve le compte de gestion du Budget Annexe Régie Autonome Culturelle dressé pour l'exercice 2019 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.*



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 31

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** 1

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 38

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200623-DEL20200615\_67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2020

Affichage : 23/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-67**

### **Approbation du Compte administratif 2019 du budget principal**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** Frédéric AUGIS

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

La Ville a établi le Compte Administratif 2019 qui présente les résultats suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles	45 251 907.13
Recettes rattachées	2 119 506.64
Recettes d'ordre	35 390.97
Excédent reporté	

<b>Total recettes</b>	<b>47 406 804.74</b>
Dépenses réelles	41 194 156.39
Dépenses rattachées	684 356.86
Dépenses d'ordre	2 180 376.10
<b>Total dépenses</b>	<b>44 058 889.35</b>
<b>Soit un résultat de fonctionnement de</b>	<b>3 347 915.39</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles	15 099 417.48
Recettes d'ordre	2 407 830.33
Excédent capitalisé	3 048 335.83
Résultat reporté	868 582.10
<b>Total recettes</b>	<b>21 424 165.74</b>
Dépenses réelles	21 487 336.79
Dépenses d'ordre	262 845.20
<b>Total dépenses</b>	<b>21 750 181.99</b>
<b>Soit un besoin de financement d'investissement (avant financement des restes à réaliser) de</b>	<b>326 016.25</b>
<b>Soit un résultat de clôture de</b>	<b>3 021 899.14</b>

**En complément,**

**Les restes à réaliser sur la section d'investissement :**

Recettes	1 223 094.51
Dépenses	2 636 561.76

**font ressortir un besoin de financement des restes à  
réaliser de** **1 413 467.25**

**Le résultat net de clôture est donc de 1 608 431,89 € après financement des restes à réaliser.**

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 31 voix pour

et 7 abstentions ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET,  
Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY ),

- Approuve le Compte Administratif 2019 du Budget Principal, lequel fait ressortir un résultat de clôture de 3 021 899,14 € avant prise en compte des restes à réaliser et de 1 608 431,89 € après prise en compte des restes à réaliser.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le mardi 23 juin 2020

Pour le Maire,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe déléguée  
à la Politique de la Ville, à la Jeunesse  
et à la Médiation urbaine,  
Conseillère Départementale Déléguée,



Valérie TUROT

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 38

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** 1

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 38

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200623-DEL20200615\_68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2020

Affichage : 23/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-68**

### **Approbation du Compte administratif 2019 du budget annexe de la Régie Autonome Culturelle**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** Frédéric AUGIS

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

La Ville a établi le Compte Administratif 2019 qui présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles	2 107 886.58
Recettes rattachées	10 350.00
Recettes d'ordre	41 681.00
Excédent reporté	87 574.09

**Total recettes** **2 247 491.67**

Dépenses réelles	2 082 777.69
Dépenses rattachées	20 494.84
Dépenses d'ordre	72 845.11

**Total dépenses** **2 176 117.64**

**Soit un résultat de fonctionnement de** **71 374.03**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles	117 290.00
Recettes d'ordre	72 845.11
Excédent capitalisé	792.08
Excédent reporté	13 837.72

**Total recettes** **204 764.91**

Dépenses réelles	160 031.25
Dépenses d'ordre	41 681.00
Résultat reporté	0.00

**Total dépenses** **201 712.25**

**Soit un besoin de financement d'investissement de** **-3 052.66**

**Soit un résultat de clôture de** **74 426.69**

**Les restes à réaliser sur la section d'investissement :**

Recettes	0.00
Dépenses	2 988.29

**font ressortir un besoin de financement des restes à réaliser de** **2 988.29**

**Le résultat net de clôture est donc de 71 438,40 € après financement des restes à réaliser.**

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 31voix pour

et 7 abstentions ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET,  
Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY ),

- Approuve le Compte Administratif du Budget Annexe Régie Autonome Culturelle 2019, lequel fait ressortir un résultat de clôture de 74 426,69 € avant prise en compte des restes à réaliser et de 71 438,40 € après prise en compte des restes à réaliser.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le mardi 23 juin 2020

Pour le Maire,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe déléguée  
à la Politique de la Ville, à la Jeunesse  
et à la Médiation urbaine,  
Conseillère Départementale Déléguée,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'TUROT'.

Valérie TUROT

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-69**

### **Décision modificative n°1 du budget principal 2020**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

La décision modificative 2020 n° 1 intègre essentiellement les 1<sup>ères</sup> mesures d'accompagnement de la crise sanitaire et l'ajustement des crédits de paiement 2020 des opérations Gymnases Sud et La Borde.

**RECETTES FONCTIONNEMENT -75 500.00**

**Pôle Ressources**

Mises à disposition ascendantes partielles d'agents communaux à TMVL	14 300.00
Ajustement attribution de compensation TMVL à destination de la Ville	-14 300.00
Fonds de soutien aux actions économiques TMVL	74 050.00
Annulation loyers professionnels commerçants, artisans et ARCA sur 6 mois	-76 600.00

**Pôle Cadre de Vie**

Annulation de 2 mois d'abonnement des droits de place sur marchés	-7 200.00
Annulation de 2 mois de loyers parking F. Mitterrand pour les agents municipaux	-850.00
Exonération de 6 mois de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2020	-64 900.00

**DEPENSES FONCTIONNEMENT -75 500.00**

**Pôle Ressources**

Remise gracieuse pour logement enseignant école primaire Maisons Neuves	2 370.00
Annulation dette Le Penalty	6 590.00

**Pôle Promotion de la Ville**

Reprise crédits événementiel en lien avec l'annulation des Années Joué	-84 460.00
--	------------

**RECETTES INVESTISSEMENT 42 420.00**

**Pôle Ressources**

Subventions Département et Etat sur achat de masques réutilisables	62 420.00
--	-----------

**Pôle Vivre ensemble**

Annulation demande de subvention Région sur travaux gymnase Vallée Violette	-20 000.00
---	------------

**DEPENSES INVESTISSEMENT 42 420.00**

**Pôle Ressources**

Commande de masques réutilisables	144 505.00
-----------------------------------	------------

**Pôle Vivre ensemble**

Subvention d'équipement au Gymnastique Club Jocondien	50 000.00
Reprise de crédits sur travaux au gymnase Vallée Violette	-46 800.00
Mise à jour des crédits de paiement 2020 opération "La Borde"	49 866.53

**Pôle Cadre de vie et aménagement**

Mise à jour des crédits de paiement 2020 opération "Gymnases Sud"

332 340.29

Diminution du fonds de concours TMVL sur travaux voirie 2020

-487 491.82

<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
		<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>-75 500.00</b>
70	70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	-8 050.00
70	70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattach.	14 300.00
73	73211	Attribution de compensation	-14 300.00
73	73681	Taxe locale sur la publicité extérieure	-64 900.00
74	74751	Participations des GFP de rattachement	74 050.00
75	752	Revenus des immeubles	-76 600.00
		<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>-75 500.00</b>
011	6288	Autres services extérieurs	-84 460.00
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	8 960.00
		<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>42 420.00</b>
13	1311	Subv. d'inv. rattachés aux actifs amortissables Etat	11 830.00
13	1312	Subv. d'inv. rattachés aux actifs amortissables Région	-20 000.00
13	1313	Subv. d'inv. rattachés aux actifs amortissables Département	50 590.00
		<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>42 420.00</b>
204	2041512	Subventions versées au GFP de rattach - bâtiments et instal.	-487 491.82
204	20421	Subventions d'équipt aux p. de droit privé - biens mobiliers	50 000.00
21	2188	Autres immobilisations corporelles	144 505.00
21	2188	Mise à jour des CP 2020 opération "La Borde" - équipements	9 206.21
21	2188	Mise à jour des CP 2020 opération "Gymnases Sud" - équipts	-8 888.89
21	21318	Constructions autres bâtiments publics	-46 800.00
23	2313	Mise à jour des CP 2020 opération "La Borde"	25 205.72
23	2313	Mise à jour des CP 2020 opération "Gymnases Sud"	341 229.18
23	2315	Mise à jour des CP 2020 opération "La Borde"	15 454.60

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour

et 7 abstentions ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET,  
Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY ),

- Approuve la décision modificative 20120 n°1 du Budget Principal.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-70**

### **Révision de la situation 2020 des opérations en AP/CP - Budget principal**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était publique.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :**

**Absent(s) non représenté(s) :**

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Il convient de procéder à la révision suivante de la situation des opérations gérées en AP/CP pour 2020 :

Augmentation du crédit de paiement 2020 de l'opération « accueil de loisirs La Borde » de 49 866,53 euros pour atteindre 99 630,53 euros.

Augmentation du crédit de paiement 2020 de l'opération « Gymnases Sud » de 332 340,29 euros pour atteindre 887 194,24 euros.

Au total, le cumul du montant des opérations gérées par autorisations de programme prévues en 2020 est de 14 368 500,00 euros. Le cumul des crédits de paiement antérieurs au 1/01/2020 est de 13 381 675,23 euros, le cumul des crédits de paiements 2020 de 986 824,77 euros et celui des crédits de paiement 2021 de 0,00 euros.

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal,  
par 32 voix pour  
et 7 abstentions ( Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET,  
Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY ),

- Adopte cette mesure.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-71**

### **Approbation des transferts de charges pour 2020 entre la Ville et Tours Métropole Val de Loire**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Il est rappelé que la commune de Joué-lès-Tours, en qualité de membre de la Métropole «Tours Métropole Val de de Loire», siège à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts (CLET), instance chargée de se prononcer sur le montant des transferts de charges entre la Métropole et ses Communes membres, suite aux compétences que notre Commune a transférées à la Métropole.

Le représentant de la commune à cette instance est le Maire.

Au titre de l'exercice 2020, la CLET s'est réunie le 30 janvier 2020.

Au vu de ce rapport,

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,


- Approuve le rapport 2020 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts et son annexe financière dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- Approuve le montant des transferts de charges pour la Commune sur la base de l'annexe financière jointe au rapport 2020 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-72**

### **Demande de Fonds de concours 2020 à Tours Métropole Val de Loire**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

Conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Tours Métropole Val de Loire accorde à ses membres des fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipements.

A ce titre, la Ville peut solliciter des fonds de concours positionnés en recettes de fonctionnement pour les équipements suivants :

- Ecole Municipale de Musique Agréée,
- Piscines (Piscine Alouette et Centre Aquatique Bulle d'O).

Conformément à son engagement vis-à-vis de Tours Métropole Val de Loire, la Ville sollicite également un fonds de concours positionné en recettes d'investissement pour l'équipement suivant :

- Gymnases Sud.

Conformément au fonds de soutien aux actions économiques et sociales des communes de la Métropole, la Ville sollicite une aide à hauteur de parité de l'aide octroyée aux commerçants et artisans. Cette sollicitation sera affectée sur l'action économique suivante :  
Aides aux commerçants

Conformément à l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les plans de financement des fonds sollicités sont les suivants :

Equipements	Dépenses	Recettes	Charges communales	Fonds de concours sollicité	Taux
Ecole de Musique	1 514 999.00 €	154 200.00 €	1 360 799.00 €	283 456.00 €	20.83%
Piscine Alouette	171 095.19 €	2 200.00 €	168 895.19 €	80 000.00 €	47.37%
Centre aquatique Bulle d'O	1 642 400.00 €	701 000.00 €	941 400.00 €	80 000.00 €	8.50%
Gymnases Sud - tranche 2020	739 328.53 €	109 781.52 €	629 547.01 €	283 456.00 €	45.03%
Fonds de soutien économique	148 100.00 €	0.00 €	148 100.00 €	74 050.00 €	50.00%

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter l'attribution des fonds de concours auprès de Métropole Tours Val de Loire pour les équipements listés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document relatif à ces demandes.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

**Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.**



**Ville de Joué-lès-Tours**  
**Indre-et-Loire**

**Conseillers municipaux :**

**En exercice :** 39

**Présent(s) :** 39

**Absent(s) représenté(s) :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**Ne prennent pas part au vote :** /

**Votants :** 39

**Date de convocation :**

Le 08 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20200619-DEL20200615\_73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

## **Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal** **Séance du 15 juin 2020**

### **Délibération n°2020-06-73**

### **Délégations au Maire - Compte-rendu des décisions n° 1 à la n°206**

Le 15 juin 2020, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, Vice-Président Tours Métropole Val de Loire. La séance était sans public mais retransmise.

**Présents :** Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Aude GOBLET, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Lionel AUDIGER, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Gilles LHERPINIÈRE, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Élodie HUAULT, Arnault BERTRAND, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Anaïs WILLIEZ, Lindsay GENTILHOMME, Tifenn MOYSE, Francis GERARD, Francis BARBÉ, Anne JAVET, Marie-Pauline MALET, Laurence HERVÉ, Stéphane PLAZIAT, Marie-Line MOROY

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** /

**Absent(s) non représenté(s) :** /

**N'ont pas pris part au vote :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude DROUET

En vertu des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte, à la fin de chacune des réunions du Conseil Municipal, des décisions prises en application de la délégation prévue par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

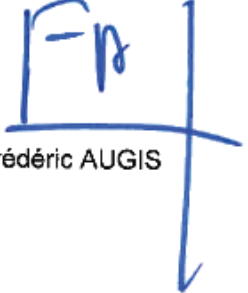
- Prend acte des décisions n° 1 à la n°206.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le vendredi 19 juin 2020

Le Maire,  
Deuxième Vice-président  
Tours Métropole Val de Loire,



  
Frédéric AUGIS

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.***